

DANS CE NUMÉRO :

Les répercussions de la guerre sur l'agriculture égyptienne - La nouvelle administration de la publicité immobilière (II) - Régime des permis d'importation en Egypte - Le "Livre Rouge" de 15 députés travaillistes britanniques

LA REVUE D'ÉGYPTE

XXIème ANNEE, No. 771
SAMEDI, 24 MAI 1947

ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE L'ÉGYPTE ET DE L'ÉTRANGER

S O M M A I R E

	Pages
L'ÉGYPTE DOIT EXPORTER : par Charles Arcache	3
ACTUALITE LOCALE	4
LA POLITIQUE EN EGYPTE ET A L'ÉTRANGER	6
LA NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA PUBLICITE IMMOBILIERE (II.)	7
LES REPERCUSSIONS DE LA GUERRE SUR L'AGRICULTURE EGYPTIENNE: conférence de M. Jean Anhoury	8
LE REGIME DES PERMIS D'IMPORTATION EN EGYPTE	10
NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT	11
LETTRE DE PALESTINE	12
LA PAGE ITALIENNE	13
KEEP LEFT: le "Livre Rouge" de 15 députés travaillistes britanniques	14
LA SITUATION MONDIALE DE L'INDUSTRIE TEXTILE	15
LES GRANDS HOTELS D'ÉGYPTE : rapport et bilan	18
LES MARCHES INTERNATIONAUX	21
MOUVEMENT MARITIME	22
LA SEMAINE COTONNIERE	23
LA BOURSE DES VALEURS	24
LES BOURSES ÉTRANGÈRES	26
LES MARCHES DE GROS	27

Nouvelles économiques et financières de l'étranger.
Nouvelles sociétés

*Toujours prêts
à répondre à
votre appel!*



*... téléphonez -
21322, Alexandrie
ou 53693, le Caire*

GRIEVE & IRWIN LTD.

REPRESENTES AU LLOYD'S

SIEGE SOCIAL : 8, RUE FOUAD IER, ALEXANDRIE R. C. 19353
SUCCURSALE : 16, RUE MALIKA FARIDA, LE CAIRE R. C. 29874

ASSUREURS ENREGISTRES SUB I/C ARRETE MINISTERIEL NO. 275 DU 25/12/40
10-10 A. J. M.

BANQUE MISR

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Inscrite au Rég. du Com. du Caire sub. No. 2
Fondée en 1920.

CAPITAL L.E. 1.000.000

Siège social: LE CAIRE — 151. Rue Emad El Dine.
Succursale: ALEXANDRIE — Rue Stamboul.

Toutes Opérations Bancaires - Caisse d'Epargne
Service de Coffres-Forts Privés

AGENCES EN EGYPTE:

Le Caire:	Mousky, Rod-el-Farag, Atar el Nabi.
Alexandrie:	Bourse de Minet el Bassal, Damanhour.
Tanta:	Chebin el Kom, Benha.
Mehalla-el-Kobra:	
Mansoura:	Zagazig, Mit Ghamr.
Fayoum:	
Béni-Souef:	Beba, Chounet Boch, El Fachn.
Minia:	Maghagha, Beni Mazar, Mallawy, Samallout, Abou Korkas.
Assiout:	Deirout, El-Kaoussia, Abou-Tig, Man- falout, Tima.
Sohag:	Nag Hamadi, Tahta, Guerga, El Ba- liana.

LAURIOL



*Le savon de la
jeunesse
au parfum du
Printemps*

CSB

LA DISTINCTION DANS L'OPTIQUE



REPRÉSENTANTS DE FABRIQUES
D'APPAREILS ACOUSTIQUES

Imm. Continental-Savoy - Midan Opéra - Tél. 54610

Pour vivre, prospérer et se développer

L'EGYPTE DOIT EXPORTER

"POUR vivre, prospérer et se développer, l'Egypte doit exporter." Cette devise devrait être affichée dans tous les bureaux du ministère des Finances et du ministère du Commerce. Elle doit former la base de la politique économique du gouvernement si l'on veut consolider les assises économiques du pays et augmenter son bien être.

Malheureusement, l'économie égyptienne est dirigée par des fonctionnaires qui suivent des théories économiques depuis longtemps périmées. De notre temps, on n'accumule plus les stocks pour faire baisser les prix. C'est là une théorie rétrograde et pernicieuse, car la faculté d'absorption n'est pas uniquement une question de prix.

Nous savons que cette déclaration va choquer les disciples de Gide. Mais il en est ainsi. Et nous allons le prouver par un exemple.

Une grande fabrique égyptienne qui produit 550.000 paires de chaussures de tennis par an s'était adressée, il y a quelque temps, au ministère des Finances pour lui demander la permission d'exporter le surplus de sa production, la consommation égyptienne ne pouvant dépasser 200.000 paires pour cet article. Il lui fut répondu que le gouvernement ne pouvait le permettre étant donné qu'il voulait, à tout prix, faire réduire le coût de la vie. La fabrique en question aurait pu exporter les chaussures en surplus en Afrique du Sud. Devant le refus gouvernemental, les clients d'Afrique du Sud s'approvisionnèrent ailleurs. Le ministère des Finances s'étant rendu compte, à la suite de nouvelles démarches, qu'il avait fait fausse route, donna finalement l'autorisation demandée. Mais il était trop tard.

Résultat: devant les stocks accumulés et difficiles à vendre en Egypte, l'industrie en question dut réduire sa production et licencier un certain nombre d'ouvriers. Aujourd'hui, avec une production réduite et malgré l'accumulation des stocks, le prix de revient des chaussures de tennis est plus élevé qu'en temps normal. Et la théorie qui veut que la pléthore de marchandises produise inmanquablement une baisse se trouve démentie.

Cette théorie n'acquiert toute sa valeur que dans des conditions empiriques: si la fabrique veut subir des pertes et se débarrasser coûte que coûte de ses stocks. Ce qui est anti-économique.

Prenons le cas du riz. C'est là un cas d'une grande importance. L'Egypte a un surplus de 250.000 tonnes de riz. Suivant accord avec le Food Council (organisme international de lutte contre la famine), l'Egypte doit exporter ce riz dans les pays désignés par cet organisme. Le prix fixé est celui en vigueur dans le pays, c'est à dire 30 livres la tonne.

Or, il y a quelque temps, le gouvernement décidait d'imposer une taxe de 25 livres par tonne à l'exportation. Lorsque le Food Council demanda au gouvernement égyptien d'envoyer 120.000 tonnes à Ceylan, il refusa naturellement de régler la taxe à l'exportation. Des négociations eurent lieu. L'Egypte accepta de réduire la taxe à huit livres par tonne. Les importateurs, c'est-à-dire les autorités de Ceylan, acceptèrent de payer cinq livres, par tonne. L'Egypte refusa et le riz se trouve toujours dans nos dépôts.

Aujourd'hui, nous dit-on, Ceylan n'est plus disposé à payer même cinq livres de droits d'exportation.

Mais cette histoire de riz eut une nouvelle répercussion. Le gouvernement des Indes refusa de permettre l'envoi des quantités de jute qui nous sont destinées (c'est-à-dire du quota de jute alloué à l'Egypte) à moins que nous n'exportions du riz. Et les choses en sont là... Nous avons du riz dont nous ne savons que faire; nous manquons de jute à tel point que le commerce d'exportation du coton se trouve embarrassé.

Nous aurions pu citer d'autres exemples. Mais les deux cas que nous mentionnons suffisent amplement à prouver la nécessité d'une politique plus harmonieuse et plus libérale dans le domaine des exportations.

Heureusement, on semble l'avoir compris, dans une certaine mesure, en haut lieu, puisque l'on vient de permettre, par décision du Conseil des Ministres, l'exportation de cotonnades égyptiennes dans les limites fixées par le ministère du Commerce.

Mais cette mesure libérale et heureuse devrait s'étendre à d'autres domaines, à d'autres produits, pour permettre à l'Egypte d'acquérir de nouveaux marchés, d'améliorer sa production industrielle et agricole.

A partir du 15 Juillet, quoiqu'en disent les optimistes, nous serons obligés de vivre dans la limite de nos moyens, c'est-à-dire de balancer nos exportations et nos importations. Aujourd'hui, la balance commerciale nous est défavorable. Mais nous puisons dans les crédits sterling accumulés à Londres, de quoi payer le déficit. Il est fort possible, il est même très probable, qu'il n'en sera plus ainsi d'ici un mois et demi. Si un accord est réalisé avec la Grande Bretagne, au sujet des crédits sterling, nous ne disposerons plus que des sommes mises annuellement à notre disposition, en amortissement d'une partie de la dette anglaise, en dehors de nos nouvelles exportations proprement dites.

Il est possible — et on l'a déclaré dans certains milieux — que le ministère des Finances freine présentement les exportations pour avoir des marchandises à vendre après le 15 Juillet, lorsque la contrevaletur de toutes nos exportations deviendra convertible en monnaies rares. N'est-ce pas cependant lâcher la proie pour l'ombre?

Nous l'avons vu dans le cas des chaussures de tennis. En sera-t-il de même pour le riz? Lorsque nous nous déciderons à vendre les 250.000 tonnes de riz, trouverons-nous toujours des acheteurs?

D'autre part, il nous faudrait, dans la mesure du possible, gagner de nouveaux clients pendant qu'il en est encore temps. Une fois que la contrevaletur des exportations deviendra convertible en n'importe quelle monnaie, tous les pays qui accumulent présentement des stocks, voudront les vendre. Que ferons-nous alors?

La politique à la petite semaine suivie par les autorités égyptiennes en matière économique et financière doit être remplacée par une politique ayant de plus vastes horizons. Cette transformation, cette métamorphose, doit se faire aujourd'hui. Car demain, il pourrait être trop tard.

Charles ARCACHE.

Actualité

ECONOMIE

AUTOUR DES AVOIRS STERLING

Cette semaine a été illustrée par une activité exceptionnelle dans les milieux officiels, par suite de l'approche de la date de la reprise des pourparlers relatifs aux créances sterling.

A l'issue d'une réunion tenue au Cabinet du Président du Conseil, par la délégation égyptienne, et à laquelle assistaient le ministre des Finances et le ministre du Commerce et de l'Industrie, S.E. Abdel Meguid Badr pacha a déclaré que le gouvernement maintenait son point de vue déjà annoncé qui est de ne pas accepter une réduction de la dette. Il a ajouté que cette réunion avait appuyé et renforcé cette position, puisqu'elle a établi les plans qui seront suivis par la délégation égyptienne dans les négociations prochaines.

En outre le ministre des Finances répondant à une question que lui avait posée un de nos confrères à ce sujet, a déclaré :

— Le gouvernement égyptien n'a pas l'intention dans ces pourparlers ou n'importe quels autres pourparlers d'accepter une réduction quelconque des créances sterling pour une raison bien simple : le gouvernement ne détient qu'une petite partie de ces créances. Nous ne pouvons donc nous désister de quelque chose que nous ne possédons pas. Sinon nous

devrons porter à la place de la Grande-Bretagne le fardeau du règlement de la partie réduite des créances. En fait la position du gouvernement égyptien diffère de celle du gouvernement hindou parce que celui-ci détient à peu près les 75 0/0 des créances; mais le gouvernement égyptien ne doit recevoir que quelques millions de livres de la dette due à l'Egypte.

D'autre part les membres de la délégation égyptienne partiront le 2 Juin prochain par la voie des airs pour Londres.

Ce sont: MM. le Dr. Abdel Moneim El Rifai bey, professeur à l'Université du Caire; Kamel El Ghamrouri, contrôleur des questions économiques et financières au Ministère des Finances et Mohamed Aly Namazi bey, conseiller royal au ministère des Finances et de la Présidence du Conseil des ministres.

Quant au corps de Secrétariat, il est composé de MM. Léon Dichi, Aly El Gueredly et Jean Greip.

Enfin l'on sait que S.E. Mahmoud bey Darwiche, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Finances est déjà parti pour Londres; et l'on pense qu'il passera d'abord en Suisse où il s'entretiendra avec Mohamed Zaki Saad bey, sous-secrétaire d'Etat aux Finances et gouverneur de la banque monétaire Internationale.

EN VUE DE L'INDUSTRIALISATION DE L'EGYPTE

Dans son rapport sur les estimations budgétaires du ministère du Commerce et de l'Industrie, la Commission financière de la Chambre des Députés recommande l'engagement d'un nombre d'experts étrangers pour être consultés sur le projet de développement industriel et économique du pays.

Le rapport insiste sur la nécessité de la levée de toutes les restrictions sur les exportations et, si possible, de subventionner certains produits manufacturés, mesures d'autant essentielles que l'accord anglo-égyptien sur les devises rares expire le 15 juillet 1947.

LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

La Chambre de Commerce Française inaugurait mardi dernier son nouveau siège.

A cette occasion une soirée officielle avait été organisée à laquelle avaient participé nombre de personnalités françaises et égyptiennes. La presse elle-même avait été représentée longuement.

L'INDUSTRIE DES PECHERIES EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Selon certaines statistiques 150 sociétés de pêcheries fonctionnent dans les eaux territoriales égyptiennes. La plupart sont dirigées par des Egyptiens ou leur appartiennent.

LA LOI SUR LES SOCIETES ANONYMES DEVANT LA COMMISSION DU SENAT

La Commission des Finances au Sénat poursuit l'étude du nouveau projet de loi sur les sociétés anonymes. Entre autres modifications apportées par la Commission au projet, figurent les suivantes:

1) Le Cumul des fonctions d'administrateur peut porter sur 10 sociétés à la fois, alors que le projet n'en prévoyait que six seulement.

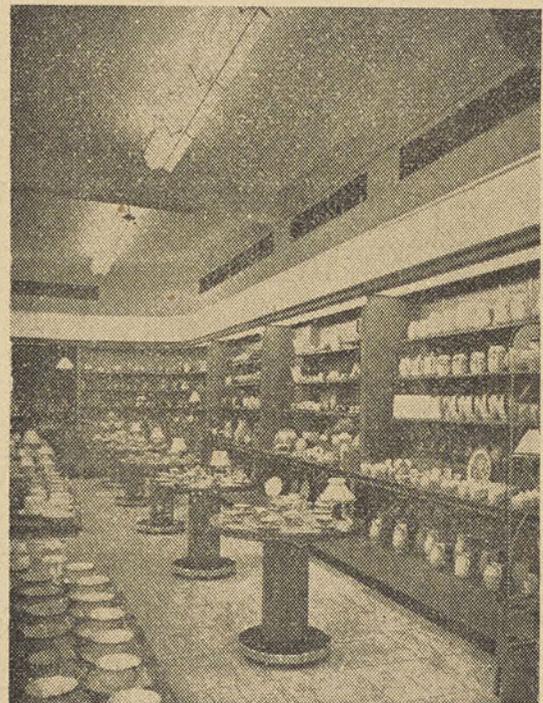
2) Les fonctionnaires au service du gouvernement ne pourront accepter les fonctions d'administrateurs dans les sociétés anonymes que trois années après avoir quitté le service du gouvernement.

3) Les 75 0/0 du nombre des employés devront être de nationalité égyptienne et leurs appointements ne devront pas être inférieurs aux 65 0/0 du total des appointements.

4) Les 90 0/0 du nombre des ouvriers devront être de nationalité égyptienne et leurs salaires ne devront pas être inférieurs à 70 0/0 du total des salaires des ouvriers.

Reppelons qu'en présence de ces nouvelles modifications, le projet de loi devra de nouveau être déféré à la Chambre des Députés pour un nouvel examen, à la lumière des recommandations du Sénat.

Selon le journal "Al Balagh", il est possible que la promulgation de cette nouvelle législation soit retardée jusqu'à la prochaine session parlementaire.



PHILIPS TL
LAMPES FLUORESCENTES

La nouvelle lumière!

AGENT EXCLUSIF: GIACOMO COHENCA FILS SAE
LE CAIRE - ALEXANDRIE - PORT SAID

locale

ET FINANCES

COMMERCE

NOTRE BALANCE COMMERCIALE DE L'ANNEE 1946 ACCUSE UN DEFICIT DE 15 MILLIONS DE LIVRES

Une déclaration du ministre des Finances

D'après notre confrère "Al Misi" les Statistiques officielles émises par le ministère du Commerce et de l'Industrie, au sujet du bilan commercial de l'Egypte pour l'année 1946 accusent le chiffre de 83.247.832 livres d'importations et celui de 68.992.858 livres d'exportations, soit un déficit d'environ 14 millions de livres.

Voici le détail de ces montants :

IMPORTATIONS :

24.953.355 livres de Grande-Bretagne.
9.110.895 livres des Etats-Unis.
6.010.360 livres d'Italie.
3.179.089 livres de France.
2.841.073 livres du Canada.
2.290.997 livres des Indes.
4.552.872 livres d'Irak.
751.445 livres de Syrie.

EXPORTATIONS :

11.124.116 livres à la Grande-Bretagne.
10.009.759 livres à l'Italie.
9.710.553 livres aux Indes.
5.583.340 livres aux Etats-Unis.
5.276.345 livres à la France.

3.050.137 livres à la Palestine.
2.840.340 livres à la Belgique.
Quant aux exportations du coton égyptien, ils se sont élevés à 46.218.218 livres réparties comme suit :

1.489.180 kantars à la Grande-Bretagne, d'une valeur de 10.168.841 livres.
888.789 kantars aux Indes, d'une valeur de 7.955.639 livres.
583.808 kantars aux Etats-Unis, d'une valeur de 5.266.796 livres.
1.195.608 kantars à l'Italie, d'une valeur de 9.794.474 livres.
224.009 kantars à la Suisse d'une valeur de 1.913.512 livres.

UNE DECLARATION DE S.E. ABDEL MEGUID BADR PACHA

S.E. Abdel Méguid Badr pacha, ministre des Finances, commentant ce déficit dans la balance commerciale égyptienne a déclaré que l'équilibre ne pourrait être rétabli que de trois façons :

- 1) augmentation des exportations.
- 2) réduction des importations par l'établissement d'un contrôle plus sévère;
- 3) Etant donné qu'il est difficile d'appliquer les deux premières méthodes, et que l'Egypte a besoin d'importer encore davantage, il ne reste plus qu'à demander à la Grande-Bretagne de nous verser annuellement 20 millions de livres à valoir sur nos créances, en attendant que la question soit définitivement réglée par voie de négociations.

EN VUE DE LA REPRISE NORMALE DU COMMERCE ENTRE L'EGYPTE ET LE SOUDAN

Il semble que les autorités tendent à supprimer le département du Soudan au service du Contrôle des Exportations. Ce département avait été créé au cours de la guerre pour appliquer les restrictions dues à l'état de guerre, au commerce entre l'Egypte et le Soudan.

LE COTON

Le Conseil Consultatif du Coton se réunira le 2 juin prochain, sous la présidence de S.E. Abdel Meguid Badr pacha, ministre des Finances, en vue de prendre une décision au sujet de la réouverture de la Bourse des Contrats.

LA BOURSE DES CONTRATS

Notre confrère, "Al Sabah", s'est informé auprès d'une source autorisée du ministère des Finances sur les raisons pour lesquelles la Bourse des Contrats n'a pas encore été rouverte. Il lui a été répondu :

Si nous ouvrons la Bourse des Contrats d'Alexandrie, nous ne parviendrons à stabiliser les cours que si l'offre et la demande s'égalisent. Sinon, nous assisterons à une baisse vertigineuse des cours, qui se transformera en une catastrophe pour les commerçants.

On nous dira que l'Amérique et les Indes ont rouvert leur Bourse des Contrats, et que nous pourrions bien suivre leur exemple. Mais il ne faut pas oublier qu'en Amérique et aux Indes, les usines nationales consomment toute la production locale; ce qui n'est pas les cas en Egypte où les usines ne consomment que le quart de la production de coton à courtes fibres.

DANS L'ATTENTE DU 15 JUILLET

Le "Bassir" se demande quelle sera la position économique de l'Egypte après le 15 juillet, et quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour faire face aux éventualités :

La gravité de la situation nous oblige de jeter le cri d'alarme. L'Egypte ne doit pas attendre tranquillement le "bouleversement" du 15 juillet. Elle doit dès maintenant chercher à faire face aux éventualités :

A partir du 15 juillet les devises rares par rapport à l'Egypte ne se limiteront plus aux dollars américains et aux francs suisses. Cette qualité s'étendra à toutes les monnaies étrangères.

D'autre part, les crédits sterling qui sont en ce moment d'une grande utilité à l'Egypte, pour ce qui concerne ses importations de Grande-Bretagne, ne seront plus après le 15 juillet d'aucune utilité. L'Egypte devra payer au comptant le prix de toutes ses importations provenant du Royaume-Uni.

La Revue d'Egypte
Economique et Financière

REDACTION
ET ADMINISTRATION :

SOCIETE ORIENTALE
DE PUBLICITE

Propriétaire-éditrice
de la "Revue d'Egypte"

ABONNEMENTS :

Un an 6 mois
Egypte : P.T. 150 P.T. 80
Etranger : £ 2 £ 1.20

PUBLICITE
ET ABONNEMENTS :

24, rue Galal — Tél. 49000
Le Caire

9, rue Rolo — Tél. 27366
Alexandrie

Rédacteur en Chef :

CHARLES ARCACHE

Rédaction au Caire :

Me. Ch. ATALLA

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ASTRA ET HALLES CENTRALES D'EGYPTE S.A.E.

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société Astra & Halles Centrales d'Egypte s'est tenue Jeudi 22 mai à 5 heures au siège social de la Société, 37 rue Kasr el Nil, sous la présidence de S.E. Spinks Pacha, KBE, DSO.

Le président était entouré de S.E. le Major Général Sir Sir Cheriton, de Mohamed bey Izzat, Sany Lackany bey et M. Guido Mosséri, Administrateurs et de M. Samy Acher, Administrateur-délégué.

A défaut de quorum, une autre Assemblée sera tenue le 22 juin afin de ratifier définitivement les résolutions que cette Assemblée était appelée à ne prendre qu'à titre provisoire (réduction du capital de 120.000 L.E. à 100.000 par le rachat en bourse de 6.000 actions).

LES GRANDS HOTELS D'EGYPTE

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 19 mai à 11 h. 30 a.m. à l'Hôtel Continental sous la présidence de Mr. M.W. Mosséri, Président, entouré des autres Administrateurs. 17.224 actions étaient représentées donnant droit à 686 voix. Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée et du rapport du Conseil d'Administration, les résolutions inscrites à l'ordre du jour ont été prises. Un dividende total de L.E. 1,500 m/m brut d'impôt a été approuvé.

Un buffet a suivi auquel les journalistes présents ont été conviés.

D'une semaine à l'autre

La politique en Egypte et à l'étranger

EN EGYPTE,

L'ARBITRAGE DE L'O.N.U.

La semaine a débuté par un duel oratoire Bevin-Nokrachi autour du traité de 1936. Le Premier égyptien n'entend pas que le traité de 1936, comme l'a prétendu le ministre des Affaires étrangères britannique, demeure toujours valable. Il estime que l'accord passé en 1936 ne peut plus s'adapter aux conditions nouvelles et qu'il a "épuisé ses objectifs". Son principal argument est que l'Angleterre admet le principe d'une évacuation totale du territoire par ses troupes à condition qu'elle impose au pays un nouveau traité dont certains termes doivent être dictés par elle. N'est-ce pas déjà, de la part de Londres, une reconnaissance de la caducité de tout ce qui a été passé en 1936? Enfin, le Président égyptien a réaffirmé l'unité indivisible de la Vallée du Nil.

Entre lundi et mercredi la dernière mise au point a été apportée aux préparatifs de l'arbitrage — du moins, du côté égyptien. Après l'échec de Wacif Ghali pacha, qui avait tenté de faire l'union des partis autour de son nom, c'est Nokrachi pacha lui-même qui présidera la délégation égyptienne composée de saadistes et de libéraux. Parmi les saadistes figure déjà S.E. Mamdouh bey Riaz, familier de l'O.N.U.

SITUATION AU SOUDAN

Par ailleurs, il a été décidé que Me. Ismail El Azhari, leader soudanais pro-égyptien, se joindra, avec quelques autres, à la délégation présidée par Nokrachi Pacha. Entretiens Sir Robert Howe, inaugurant la nouvelle session du Conseil Consultatif soudanais, a eu l'occasion de rendre hommage à son prédécesseur Sir Hubert Huddleston Pacha et, abordant la question politique, l'a escamotée. Il s'est contenté de préciser que le gouvernement soudanais est une création anglo-égyptienne qui, du point de vue administratif, doit assurer le "bien" des Soudanais dans tous les domaines, tant économique que culturel et social. Il a constaté, aussi, l'importance de la session actuelle du Conseil Consultatif auquel plusieurs projets de réforme sont soumis. Parmi ces projets no-

tons, surtout, celui qui porte sur la nationalité soudanaise — question très importante pour l'établissement des Egyptiens là-bas. Relevons, ensuite, dans les déclarations de Sir Robert Howe les passages relatifs à l'économie du Soudan: "La production du coton a été modérée et ses prix ont été élevés. Les produits soudanais sont demandés à l'étranger, et, en comparaison avec de nombreux autres pays, la situation économique du Soudan est bonne... Les produits de consommation importés sont encore insuffisants spécialement le sucre et les cotonnades. Le gouvernement agit en vue d'augmenter l'importation de ces produits, mais les effets de la guerre ne peuvent pas être éliminés en un jour, et un certain temps

se passera avant d'obtenir ce que nous voulons".

LES CREANCES STERLING

La délégation qui doit aller débattre cette question à Londres a été constituée. Son président a quitté l'Egypte, les membres le suivront. Dans l'interval, la presse anglaise, économique et autre, étudie la question du règlement. Le "Times" dans un long article reproduit hier matin par le "Progrès Egyptien", soutient la thèse d'après laquelle les créances doivent être réduites. Nous y renvoyons nos lecteurs. Mais le "Manchester Guardian", organe libéral, soutient la thèse contraire quel qu'étrange que cela paraisse. Pour lui, il est inutile et oiseux de prétendre que les crédits doi-

vent être réduits en vertu des services rendus à l'Egypte par l'Angleterre pendant la guerre. La difficulté du règlement, d'après ce même journal, proviendrait de simples considérations techniques qui peuvent être surmontées le jour où la Grande-Bretagne trouvera sa prospérité commerciale d'avant-guerre, augmentera sa production et s'entendra avec Le Caire pour échelonner les paiements sur une période assez longue. Disons tout de suite que ceci correspond, en général, aux arguments officiels invoqués chez nous. Quoiqu'il en soit, d'ailleurs, l'attitude du gouvernement en Egypte continue d'être la même puisqu'elle s'oppose toujours à toute réduction de nos créances.

Ajoutons, enfin, qu'aux dernières nouvelles, il est question d'un nouvel emprunt britannique à contracter à Washington — emprunt dont les termes pourraient, peut-être, arranger bien des choses.

LA SITUATION

INTERNATIONALE

Les rumeurs les plus contradictoires circulent au sujet de l'expansion financière des Etats-Unis à travers le monde. Le correspondant à New-York du "Daily Mail" annonce qu'un budget de 2 milliards de dollars sera consacré à aider certains pays occidentaux à lutter contre le communisme. Cette nouvelle a été indirectement démentie lorsque Washington a déclaré qu'on n'envisageait pas d'autres prêts outre ceux qui ont été accordés à la Grèce et à la Turquie. Qui faut-il croire? Un fait est là, toutefois, et c'est que militairement, les Etats-Unis ne cachent plus leur intérêt provisoire pour l'Orient, à preuve, la visite de la flotte commandée par l'amiral Connolly, en Méditerranée et les déclarations diplomatiques qui ont accompagné cette visite, mercredi dernier. Mais tout ceci s'explique très bien par la pléthore des capitaux qui règne aux Etats-Unis — capitaux qui ont besoin à tout prix d'investissements. Et l'on peut se demander, avec quelque inquiétude, si l'on ne verra pas se répéter l'histoire financière de la première après-guerre et si certains de ces investissements n'iront pas en pure perte — ce qui finirait par affaiblir le dollar.

LE NOUVEAU SEMAINIER

Dispositif de l'arrêt rendu dans l'affaire du Canal de Suez

La IIème Chambre de la Cour d'Appel Mixte d'Alexandrie a rendu hier matin le dispositif de son arrêt dans le procès-or du Canal de Suez.

En calculant les paiements à effectuer par la Compagnie du Canal sur la base du dollar-or des Etats-Unis, la Cour a adopté entièrement la thèse de M. le procureur général, Sir Hugues O. Holmes.

Voici le texte complet du dispositif.

Statuant publiquement et contradictoirement;

Toutes conclusions plus amples ou contraires écartées;

Le Ministère Public entendu;

Reçoit en la forme tant l'appel principal de la Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez que les appels incidents de Taraboulsi et des Hoirs Setton;

Dit les appels incidents mal fondés, mais faisant droit à l'appel principal,

Infirmes le jugement dont appel et statuant à nouveau:

Donne acte à la Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez de ce qu'elle a renoncé à demander que les obligataires soient réglés sur la base du taux de conversion fixé par le gouvernement égyptien pour le paiement de transit.

Dit pour droit que le franc dû aux obligataires tant pour les coupons échus que pour les obligations amorties ou déclarées remboursables doit être calculé sur la base du cours de l'or en dollars des Etats-Unis au jour de l'échéance de ces coupons et obligations, pour être ensuite converti en monnaie légale égyptienne au change de cette monnaie tel que fixé pour chaque échéance par le siège social de la National Bank of Egypt.

Dit en outre qu'il n'est pas dû aux obligataires des intérêts conventionnels sur les titres amortis à compter de leur amortissement ou remboursement et que les intérêts légaux leur sont dus, pour ceux qui ont assigné avant le 31 janvier 1946 à compter de cette même date du 31 janvier 1946 et pour ceux qui ont assigné depuis lors, à compter de la date de leur assignation.

Dit en conséquence bien fondée l'opposition formée par la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez au commandement à elle signifié par les Hoirs Setton le 13 février 1946.

Condamne enfin les intimés et l'intervenant aux frais des deux degrés d'instance en ceux compris des honoraires de l'avocat de la Cie. Universelle du Canal Maritime de Suez taxés à L.E. 300.

LA NOUVELLE ADMINISTRATION DE LA PUBLICITE IMMOBILIERE

FORMALITES ET PRATIQUE

par S.E. MAHMOUD CHAWKI Bey

(II) *

Conservateur Général

DES lors que le projet de l'acte devient transcritible, il peut être reçu à la légalisation des signatures des parties intéressées ou au Bureau des Actes Notariés pour recevoir la forme authentique. Il est ensuite présenté au Bureau de la Publicité compétent pour sa publication.

La nouvelle organisation qui permet l'enregistrement des requêtes et des projets d'actes, créée par la nouvelle loi, a de ce fait établi un régime de priorité et de préférence entre ces requêtes et ces projets d'actes. Les effets de ce régime apparaîtraient en cas de requêtes opposées qui seraient présentées à la transcription, ou en cas de requêtes différentes présentées par des intéressés concurrents.

Ainsi le cas d'une personne qui aurait d'abord donné en hypothèque son immeuble pour ensuite le vendre. Deux requêtes relatives à cet immeuble sont présentées au Bureau compétent: la première concerne l'hypothèque et la seconde la vente. Ou bien cet autre cas relatif à un individu qui vendrait d'abord 15 kirats à l'indivis dans un de ses immeubles et qui vendrait ensuite 12 kirats également indivis dans le même immeuble. La loi dans ces cas prescrit de surseoir à la décision à prendre quant aux requêtes subséquentes jusqu'à ce que toutes les démarches concernant la première requête soient accomplies. Entre la restitution de la première requête ou du premier projet d'acte portant le visa d'acceptation et la restitution de la requête ou du projet d'acte subséquents, il devra s'écouler un délai égal à l'intervalle de leur enregistrement respectif, mais non supérieur à sept jours pour les requêtes et à cinq jours pour les projets d'actes.

Il est certain que ce régime de priorité nouvellement établi entre les requêtes et les projets d'actes mettra fin aux défauts de l'ancienne loi et protégera l'acheteur sérieux qui entreprend les démarches nécessaires au transfert de la propriété.

Cependant cette protection n'est pas absolue. La loi en effet le protège tant qu'il se montre diligent dans l'accomplissement des démarches nécessaires à la publication. Mais cette situation peut changer à l'égard du premier requérant qui peut perdre son rang au moment de la présentation du projet de l'acte à transcrire, s'il a montré de la négligence dans ses démarches relatives à ce projet. Ceci a été édicté par la loi, car celle-ci ne peut indéfiniment protéger le premier requérant.

Si la première requête s'avère irrégulière pour être incomplète ou pour toute autre cause, il est accordé au requérant un délai de quinze jours pour y remédier, délai pendant lequel toutes autres demandes subséquentes et relatives au même immeuble sont suspendues. Ce délai n'est pas définitivement fixé par la loi. Le Conservateur des Hypothèques pourra toujours le prolonger s'il lui apparaît que le retard apporté par le requérant à régulariser sa requête est dû à des motifs indépendants de sa volonté. Mais si ce retard est dû à une impossibilité ou à une négligence de la part du requérant, celui-ci n'est déchu de son rang qu'en vertu d'une décision motivée qui sera prise par le Conservateur, à la suite d'une note écrite qui lui sera soumise par la délégation à ce sujet.

Cette décision devra être signifiée à l'intéressé, lequel aura la faculté de s'y opposer dans les dix jours de la signification. Ceci est un point très important car il arrive souvent que l'intéressé au lieu de saisir l'autorité compétente en la matière, à laquelle de par la loi il a le droit de s'adresser, soumet son cas à la direction générale de la Publicité. La loi prescrit que le requérant qui contestera la nécessité de compléter sa requête ou celui qui aura été déchu de la priorité pour ce motif, suivant les cas, pourra présenter à nouveau le même acte ou bien l'accompagner d'un bordereau, et cela dans un délai de dix jours depuis l'invitation qui lui aura été faite de fournir ces renseignements, ou de l'ordonnance qui aurait prononcé la déchéance. Par une requête motivée, il demandera au conservateur de donner à cet acte ou à ce bordereau un numéro d'ordre provisoire, après paiement des droits et authentification de l'acte ou légalisation des signatures y figurant s'il est sous seing privé et après dépôt d'un cautionnement d'un demi pour cent du montant mentionné dans

l'acte, mais non toutefois supérieur à 10 livres ? dès lors que l'acte est ainsi rédigé et signé sous la forme authentique ou qu'il porte régulièrement la législation des signatures des parties qui, y figurent, et dès lors que le dépôt du cautionnement requis est effectué, le Conservateur est obligé de recevoir cet acte et de lui donner un numéro provisoire et de soumettre de son côté, le cas au juge de service dont dépend le bureau. C'est alors qu'interviendra une des deux décisions suivantes:

Ou bien le juge trouvera que les titres présentés sont suffisants pour rendre possible la publication requise de l'acte et en ce cas le numéro provisoire deviendra définitif. La décision ainsi prise du juge sera mentionnée sur les registres et le montant du cautionnement sera restitué au requérant.

Ou bien le juge décidera que le Bureau est en droit de refuser la publication d'un tel acte, auquel cas il ordonnera l'annulation du numéro provisoire. Cette décision sera annotée sur les registres et le cautionnement sera définitivement acquis à l'administration.

Ceci est la phase préliminaire par laquelle tout acte doit passer pour sa publication, qu'il consiste en un contrat, en un acte de procédure en assignation ou en jugement de validité de contrat ou de sincérité de signature. La loi d'ailleurs a explicitement prévu que ces derniers actes — soit les jugements — ne seront pas exemptés des formalités préliminaires de vérification de l'acte valide.

Il ne reste plus à aborder que l'opération même de la publication qui ne peut se faire que de trois manières: soit par la transcription, soit par l'inscription soit par la mention marginale. Cette phase est ancienne et connue. Elle n'a rien de spécial, sauf que les répertoires alphabétiques qui constituent la base des certificats hypothécaires, renferment actuellement tous les intéressés à l'acte, alors qu'anciennement n'étaient répertoriés que les noms des disposants seulement.

Ainsi à partir du 1er janvier 1947 les demandes de certificats hypothécaires pourront être requises indifféremment tant pour les actes intervenus au profit que contre un individu quelconque.

Quant à ce qui concerne les actes qui doivent être rendus publics, la loi exige la publication de tout acte spécial à un droit réel immobilier de quelque nature qu'il soit, qu'il ait été intervenu entre des personnes vivantes ou bien qu'il ait trait à une disposition qui n'aura lieu qu'après la mort du disposant. En cela la loi a ajouté à l'ancienne nomenclature, le testament, le wakf, les décrets d'expropriation pour utilité publique, et les décisions de répartition des alluvions de fleuve. La loi a prévu la même sanction déjà édictée par l'ancienne loi pour tous les droits réels principaux qui ne sont pas l'objet d'une publication, car il a prescrit que la propriété n'est créée, transférée, modifiée ou échangée que par la transcription. Quant aux droits réels accessoires, tels que les jugements définitifs déclaratifs de droit réel immobilier, même s'ils ne consistent qu'en jugement d'homologation d'un partage entre héritiers d'un patrimoine successoral, ces jugements ne seront opposables aux tiers que par la transcription.

La loi soumet également à la formalité de la publication les baux et titres constitutifs d'un droit de jouissance sur un immeuble d'une durée de plus de neuf ans, ainsi que les quittances et les cessions anticipées de plus de trois ans de loyers. A défaut de transcription, les baux et les titres constitutifs de droits réels seront inopposables aux tiers pour toute période excédant les neuf ans; quant aux quittances et cessions de loyers, elles seront inopposables aux tiers pour toute période excédant les trois ans.

Entre autres innovations de la loi est encore celle de la publication du droit d'hérédité. Elle s'opérera par la transcription du titre ou du jugement établissant le droit d'hérédité accompagnés de l'inventaire des immeubles successoraux. Ce droit appartient à l'héritier ou à tout ayant droit. La loi édicte, comme sanction, que jusqu'à l'accomplissement de cette transcription, de tout droit d'hérédité né après 1946, aucune disposition successorale émanant de l'héritier ne pourra faire l'objet de publication.

* Voir La Revue d'Egypte du 17 Mai 1947.

LES REPERCUSSIONS DE LA GUERRE SUR L'AGRICULTURE EGYPTIENNE

Nous donnons ici un compte-rendu détaillé de la conférence prononcée par M. Jean Anhoury à la Société Royale d'Economie Politique.

Nos lecteurs y trouveront des éléments et des données qui n'ont pas figuré en général dans ce que la presse a déjà publié à propos de notre conférence.

M. Jean Anhoury, Ingénieur agronome, a donné une intéressante conférence sous la présidence de S.E. Mohamed Helmy Issa pacha, assisté du Dr. I. Lévi, à la Société Royale d'Economie Politique, sur: "Les répercussions de la guerre sur l'agriculture égyptienne."

Le choix d'une personnalité telle que M. Anhoury pour traiter un sujet aussi délicat a été bien justifié. En effet, M. Anhoury qui est une sommité en matière d'agriculture, a contribué dans une large mesure au développement agricole en Egypte. Ses recherches sur l'emploi des engrais sont d'une haute valeur scientifique et économique. A côté de plusieurs fascicules, articles et conférences, que l'on compte à son actif, M. Anhoury est l'auteur d'un important ouvrage intitulé: "Les grandes lignes de l'économie agricole de l'Egypte" qui lui valut, l'an dernier, une médaille d'or de l'Académie d'Agriculture de France.

Bien que l'agriculture égyptienne n'ait pas été touchée dans ses oeuvres vives par la guerre, comme celle de tant d'autres pays, elle a subi le centre-coup du terrible cataclysm. Pour faire face à la menace qui pesait sur elle, dont la plus grave était de se voir privée d'engrais chimiques, avec toutes les conséquences qui pouvaient en découler pour le ravitaillement du pays, l'Etat est intervenu pour réduire la culture du coton et imposer la culture des céréales sur des superficies accrues. Il est intervenu aussi pour rationner les engrais chimiques et en monopoliser la vente, de même que pour réquisitionner les céréales et en fixer les prix. Le conférencier étudie les modalités de ces diverses interventions, en soulignant le caractère décevant de l'extension imposée à la culture des céréales. Loin d'entraîner une augmentation de la production — qui s'imposait impérieusement du fait de l'accroissement de la population et de la présence de troupes et de réfugiés — cette extension obligatoire, aggravée par la pénurie d'engrais chimiques, a entraîné une baisse catastrophique des rendements unitaires et, en fin de compte, un déficit de production. Celui-ci a pu être comblé cependant, grâce au riz dont la production excédentaire a servi de monnaie d'échange pour l'importation de quantités notables de blé.

Quant au coton, sa culture a été réduite de plus de moitié, sans cependant que son rendement unitaire en soit affecté, alors que les céréales ont vu le leur baisser de 25 0/0 en moyenne durant les quatre années critiques 1941-45.

Si la guerre a eu pour effet au point de vue technique de provoquer un appauvrissement du sol auquel on a trop demandé tandis qu'en lui donnait trop peu, au point de vue économique elle s'est traduite par une euphorie générale, qui s'explique par le fait que la hausse des prix dont a bénéficié l'agriculteur a été proportionnellement supérieure à la baisse des rendements dont il a souffert. Les produits agricoles ont, en moyenne, triplé de valeur de 1939 à 1940. Le bétail, les engrais et les salaires accusent une hausse du même ordre de grandeur. Le conférencier compare cette hausse à celle survenue en France où elle est encore plus marquée, notamment en ce qui concerne les salaires, mais en soulignant qu'en Egypte, où la main-d'oeuvre intervient pour une plus grande part qu'ailleurs dans les opérations agricoles, la hausse des salaires — si modestes que ceux-ci demeurent en eux-mêmes — affecte davantage qu'ailleurs les prix de revient. L'augmentation de la valeur vénale des produits agricoles a entraîné la hausse tant des valeurs locatives (qui ont également triplé) que des valeurs foncières. Les propriétaires fonciers, grands et petits, en ont été les bénéficiaires.

En résumé, on peut dire que la guerre a exercé sur l'agriculture un double effet: au point de vue technique un

appauvrissement du sol auquel on a trop demandé tandis qu'on lui donnait trop peu; au point de vue économique un relèvement profitable. D'une part un produit brut, un poids de récolte inférieur; d'autre part un produit net, un revenu en argent supérieur. Et ceci sur le plan individuel comme sur le plan général. Le dommage technique n'étant pas irréversible, le bilan en définitive ne paraît pas négatif.

Arrivé au terme de cet exposé, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'oeil — un coup d'oeil discret — sur l'avenir.

L'Agriculture égyptienne reste toujours soumise au régime de guerre: réglementation de l'assolement, monopolarisation de la vente et rationnement des engrais chimiques, réquisition de céréales. Il semble cependant qu'il soit dans les intentions du Gouvernement de revenir graduellement à une politique agricole plus libérale, sans toutefois perdre de vue l'oeuvre mondiale de secours aux pays affamés à laquelle l'Egypte participe dans toute la mesure de ses moyens. A titre de contribution à cette oeuvre, l'Egypte a exporté en 1946, 293.000 tonnes de céréales, 62.000 tonnes d'oignons et 18.000 tonnes de légumes à destination de certains pays de Moyen-Orient et l'Europe Méridionale. Déjà en 1946, la culture du maïs et du millet a été libre; on prévoit que celle du blé jouira l'an prochain du même privilège et que seul le coton continuera, du moins théoriquement à être limité.

L'Agriculture égyptienne est donc en passe de retrouver son équilibre, de revenir peu à peu au plus grand profit de ses terres, à un assolement normal.

Par ailleurs, grâce à des arrivages de tracteurs de moteurs, de pompes, elle a commencé à renouveler son matériel usé par les longues années de guerre, rééquipement important certain maïs qui est loin de revêtir la même signification que dans les pays affaiblis d'Europe où le machinisme agricole joue un rôle prépondérant dans l'oeuvre de production.

Au point de vue économique, les prix des produits agricoles se maintiennent à un palier satisfaisant notamment pour le coton et dans l'ensemble il est difficile d'imaginer une baisse qui romprait l'équilibre actuel. Mais c'est là un domaine où il est dangereux de jouer au prophète.

Ce qui paraît certain, c'est que l'agriculture égyptienne, après avoir connu un affaiblissement notable de sa capacité productive, est en voie de recouvrement, et que la rapidité de ce recouvrement dépend surtout de son approvisionnement en engrais chimiques. Des progrès sensibles ont déjà été accomplis dans cette direction: en 1945, le pays a consommé 320.000 tonnes de nitrates, ce qui représente les 70 0/0 de sa consommation moyenne d'avant-guerre. Son allocation pour 1947 — l'année nitratière: juin 1946 — juillet 1947 — a été plus importante encore, mais il paraît douteux que le chiffre fixé soit atteint d'ici au 30 juin, de sorte que les disponibilités pour l'année en cours seront sensiblement les mêmes que l'année précédente. Tout laisse augurer cependant que l'année qui s'ouvre en juillet prochain verra s'améliorer la situation. On s'y emploie activement en haut lieu, et l'organisation du nitrate du Chili ne néglige aucun effort à cette fin. Mais les difficultés sont grandes. Le monde entier souffre d'une disette d'engrais chimiques, d'azote notamment, dont le déficit pour 1947 est estimé à non moins d'un million de tonnes d'azote pur, quantité équivalente à 6 millions et demi de tonnes de nitrate. A quoi est dû ce déficit qui affecte tant de pays et tant d'hommes?

(Suite en page 26)

REGIME DES PERMIS D'IMPORTATION EN EGYPTE

Importation de Marchandises de l'Etranger, notamment de BELGIQUE

HISTORIQUE:

Au début de la guerre, quoique le Contrôle des Changes eût déjà été institué en Octobre 1939, l'importation des marchandises en Egypte était libre, sans limitation aucune, tant au point de vue des produits, de leur quantité que de leur origine (sauf en ce qui concernait les pays ennemis ou occupés par l'ennemi). L'obtention de la devise nécessaire n'était soumise à aucune autre formalité que celle de la signature de la formule de change appropriée, accompagnée simplement de la confirmation de la demande par l'exportateur.

Ce n'est qu'à partir du 1er Novembre 1941 que la proclamation No. 177 devait imposer pour toute importation, l'obtention préalable d'une autorisation, dénommée "Permis" ou "Licence" d'importation, délivrée par le Ministère des Finances. Exception à cette règle était faite pour certains pays limitrophes à l'Egypte et graduellement pour les pays appartenant au "Bloc Sterling".

Ce régime demeura ainsi en vigueur jusqu'en Automne 1946. C'est en Août et en Novembre derniers que les dispositions restrictives concernant les importations ont été partiellement levées pour certaines marchandises provenant de certains pays à devises faciles.

Ces pays sont: Grèce, Turquie, Norvège, BELGIQUE et Colonie, Hollande et Colonies, France et Colonies, Tchécoslovaquie, Danemark, Italie, Yougoslavie, Espagne, Iles Canaries, Russie, Finlande, Chine, Mandchourie, Pologne, Autriche, Hongrie, Zone Britannique en Allemagne.

Les marchandises désormais importables sans licence de ces pays sont:

Produits pharmaceutiques, Matières tannantes, Produits chimiques (à l'exclusion des engrais), Fibres (à l'exclusion du Jute), Papier (y compris le papier journal), Caoutchouc et articles en caoutchouc, Métaux bruts et façonnés, (à l'exclusion de l'étain), Minerais non métalliques et leurs dérivés (y compris le verre, la cristallerie et la miroiterie), Cuirs et Peaux bruts et façonnés, Produits alimentaires (à l'exclusion de morue et autres poissons salés et fumés, céréales, sucre, café, margarine, huile et amidon comestibles), Boissons, Epices (à l'exclusion du poivre), Bois de construction et d'ébénisterie, Tabacs. (1)

Le régime des permis d'importation demeure cependant pleinement en vigueur pour toutes importations d'autres pays, notamment des pays à "monnaie rare" (hard currencies), à savoir, la Suisse, les Etats-Unis le Canada, la Suède et le Portugal.

Nous énumérons ci-après la procédure pour obtenir une "Licence" ou "Permis" d'importation.

1. La demande doit être adressée au:

MINISTRE DES FINANCES

Dépt. Importations et Exportations,
53, rue Malika Farida,

Le Caire.

cet Organisme étant le seul juge pour accorder ou refuser le permis sollicité,

- a) dans les 7 premiers jours de chaque mois,
- b) sur formulaire "ad hoc", timbré à l'extraordinaire, en vente à l'Administration Centrale des Postes Egyptiennes, à L.E. 2,060 m/m (soit Frs. B. 375 environ) pour les commandes dépassant L.E. 100.— et à P.T. 6 (soit Frs. B. 10 environ) pour celles inférieures à L.E. 100.—

2. Elle doit être rédigée en arabe obligatoirement et en anglais ainsi que prévu sur l'imprimé et accompagnée des documents suivants;

- a) offre ferme reçue de l'Etranger sous forme de télégramme, lettre ou note timbrée à P.T. 3.—
- b) quatre copies de l'acceptation ou confirmation locale détaillée de la demande.

a) dix "application Record" (copie pro-forma de la licence).

3. Elle doit être adressée sous pli recommandé portant sur le coin de l'enveloppe la désignation de l'objet commandé ainsi que le numéro du quota y relatif, dont nomenclature complète a été compilée par les Autorités et se trouve centralisée au Journal Officiel du 15 janvier 1946.

A titre d'information, nous donnons ci-après, la description du "Permis d'importation".

Il porte les indications suivantes:

1. Numéro d'ordre,
2. Nom et adresse de l'Acheteur,
3. Nom et adresse du fournisseur,
4. Quantité et/ou poids de la marchandise,
5. Désignation, nature et qualité de la marchandise,

6. Montant qui, sauf spécification contraire, s'entend FOB (Free on board).

7. Date de la licence,

8. Validité d'embarquement fixée à une année,

9. Exceptionnellement: pays d'origine de la marchandise.

Certaines règles générales sont suivies par les Autorités pour l'octroi des permis d'importation. Ceux-ci sont accordés en principe pour toutes marchandises essentielles à l'Egypte, et qui ne sont pas produites dans le pays ou bien dont la consommation intérieure dépasse la production égyptienne. Ainsi, tout en laissant à l'importateur la possibilité d'approvisionner le pays, le Gouvernement entend protéger son industrie et son agriculture.

En ce qui concerne les pays à devises rares le Ministère des Finances n'accordera de permis d'importation que pour les marchandises difficilement obtenables des pays du bloc Sterling, ou des pays à devises faciles, dont la BELGIQUE. La raison de ces difficultés, faites à quelques pays exportateurs seulement, est aisément compréhensible; l'Egypte ne dispose dans le bloc sterling que d'un faible quota de devises rares (12 millions de livres par an).

Il est extrêmement important de signaler, autant aux importateurs égyptiens, qu'aux exportateurs étrangers, le fait suivant:

L'obtention du "permis" n'étant assurée par aucun droit et n'étant régie par aucune disposition précise, mais assujettie uniquement à la décision sans recours du Ministère des Finances, les parties devraient clairement stipuler entre elles (par accord séparé) que la commande ferme conclue entre elles et qui devra accompagner la "demande de permis" est conditionnée par l'obtention du permis d'importation.

Le montant qui figure dans le permis d'importation est généralement indiqué dans la devise du pays fournisseur. Dans certains cas, il figurera en Sterling provenant de comptes spéciaux. C'est ainsi par exemple, que pour la BELGIQUE il sera indiqué soit en Francs Belges, soit en Sterling "Belgian Account". Le fait que la marchandise est payable en Sterling "Belgian Account" ne dispense nullement du permis d'importation, quand le permis est requis.

En effet, les Sterling "Belgian Accounts" équivalent à des Francs Belges et sont automatiquement convertibles par l'exportateur belge au cours du change officiel fixé entre Londres et Bruxelles.

L'on peut ajouter que cette conversion de Sterling "Belgian Account" se fait à Londres par prélèvement sur le quota égyptien en devises belges, ainsi rien n'est changé dans le règlement final.

Le permis d'importation obtenu, il pourra être utilisé au choix de l'importateur, des deux manières suivantes: soit à la réception des documents d'expédition, soit pour l'ouverture d'un crédit documentaire auprès d'une Banque.

Le fait d'être en possession d'un "permis" donne automatiquement le droit à l'importateur de recevoir en devises, de n'importe quelle banque, le montant indiqué sur le permis, mais ceci seulement jusqu'à l'échéance du permis. Pour les "devises rares" cependant le change devra être acheté dans les deux mois de la date d'émission du permis, malgré que celui-ci soit valable pour un an. Tout retard après le délai de deux mois, nécessitera la prorogation de la validité d'utilisation du permis par le Ministère des Finances. A ajouter que le permis n'est utilisable qu'en une seule fois: une remise ou un crédit documentaire (le crédit documentaire peut stipuler une ou plusieurs expéditions). Tout reliquat éventuel sera considéré annulé, sauf mention spéciale du Ministère des Finances autorisant l'emploi fractionnaire du permis.

Le montant inscrit sur le permis d'importation s'entend FOB (Free on board). Il ne pourra être dépassé et dans le cas où le coût de la marchandise devrait, par la suite subir une augmentation, une rectification conforme devra être obtenue du Ministère des Finances. Pour les pays à devises faciles dont la BELGIQUE une tolérance de 10% est accordée, si motivée.

Au prix FOB pourra cependant s'ajouter le fret et l'assurance pour atteindre la valeur CIF de la marchandise (cost, insurance, freight) et ceci sans limitation spéciale, mais uniquement en base de la pratique courante. Les banques accorderont ce surplus de devises sans devoir en référer au Ministère des Finances.

(1) Cette nomenclature modifie et remplace celle figurant à la page 2 de notre Bulletin No. 17 d'Octobre 1946.

Les renseignements ci-dessus nous ont été aimablement communiqués par la BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE EN EGYPTE.

NOUVELLES ECONOMIQUES DU PROCHE-ORIENT

Liban

LE PETROLE JAILLIRA-T-IL A TERBOL ?

Les nappes sont à 3000 m. de profondeur

La L.P.C. (Lebanon Petroleum Company), filiale de l'I.P.C., concessionnaire exclusive des prospections pétrolières au Liban, a inauguré ses travaux à Terbol, dans la région de Tripoli, comme précédemment annoncé.

Selon les experts de cette société, le pétrole se trouverait en abondance dans le sous-sol de Terbol, à 3.000 mètres de profondeur, et constituerait d'immenses nappes faisant suite aux champs pétrolifères du Caucase, l'Iran, de Mossoul et d'Arabie.

La P.L.C. qui dispose d'un matériel de prospection ultra-moderne, estime que le jour n'est pas loin où le pétrole jaillira en abondance des puits de Terbol.

LES DEVICES RARES POUR 1947

Les pourparlers relatifs à la question des devises rares se sont poursuivis à Beyrouth et à Damas entre les services compétents libano-syriens et le représentant du Trésor français.

Quoique aucune déclaration officielle ne soit venue apporter un éclaircissement quelconque à cette délicate question, en suspens depuis le début de l'année courante, il semble qu'un accord satisfaisant soit sur le point d'intervenir entre les parties intéressées.

M. Busson, directeur général de la Banque de Syrie et du Liban, est parti à cet effet pour Paris afin d'apporter une réponse définitive des autorités françaises aux propositions libano-syriennes.

Par ailleurs, Radio-Londres a diffusé il y a quelques jours une importante nouvelle selon laquelle le gouvernement français a adressé une note aux autorités libano-syriennes les informant qu'il a décidé de mettre à leur disposition 7 millions de dollars de devises rares pour le premier semestre de 1947.

L'EXPORTATION DES CEUFS EST INTERDITE

Le ministre de l'Economie Nationale a adressé une lettre à la Direction des Douanes, lui demandant d'interdire la sortie des oeufs du territoire libanais et ce, conformément à une décision prise en commun par les gouvernements libanais et syrien prohibant l'exportation des oeufs

UN EXPERT AMERICAIN EN MATIERE DE CHANGES

Le Gouvernement libanais a

décidé de faire appel au concours d'un expert américain en matière de change et de devises rares. Le Gouvernement des Etats-Unis qui a été consulté à ce sujet a demandé au Gouvernement libanais quels étaient la durée du contrat de l'expert et les travaux dont il aurait la direction.

LE LIBAN ET L'EFFORT DE GUERRE DES ALLIES

Le ministère des Affaires Etrangères vient d'insister auprès des différents départements ministériels pour qu'ils lui fassent parvenir sans délai les rapports, précédemment demandés, sur la contribution du Liban à l'effort de guerre allié. C'est à la lumière de ces rapports que le Gouvernement libanais fixera le montant des réparations auxquelles il estime avoir droit.

L'EGYPTE EXONERE SES COMPAGNIES LIBANAISES D'AVIATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

La Légation du Liban au Caire a informé le ministère des Affaires Etrangères que le Gouvernement égyptien a décidé l'exonération des compagnies libanaises d'aviation de la taxe sur l'essence.

On se rappelle que l'ancienne Chambre libanaise avait voté peu de temps avant sa dissolution une loi exemptant de la même taxe les sociétés égyptiennes de transport aérien.

VERS UN REGLEMENT DES BIENS LIBANAIS EN TURQUIE

Une nouvelle parvenue d'Ankara annonce que le gouvernement turc fait preuve de bonnes dispositions dans la question du règlement des biens libanais et syriens en Turquie. On tend même à croire dans les milieux bien informés que les autorités turques auraient proposé le retour aux ressortissants syriens et libanais de leurs biens meubles bloqués en Turquie.

De son côté, le Ministère des Affaires Etrangères a demandé aux Services fonciers de lui fournir un état des biens-fonds appartenant à des sujets turcs depuis le 30 octobre 1914.

Ce document doit servir pour la mise en application de l'accord libano-turc de décembre 1946 relatif aux biens libanais en Turquie et aux biens turcs au Liban.

LA CONFERENCE LIBANO-SYRIENNE DE CHTAURA

Accord de principe sur la pipeline séoudite

En ce qui concerne les pourparlers relatifs au pétrole, les milieux bien informés croient savoir que les dirigeants syriens

et libanais sont d'ores et déjà d'accord pour que le pipe-line de la Transarabian Oil Co. débouche sur un point de la côte libanaise. Reste à fixer la part de chacun des deux gouvernements dans la redevance annuelle que la compagnie concessionnaire américaine doit verser.

La commission d'experts syro-libanaise chargée d'évaluer le pourcentage des deux parties sur la redevance a présenté son rapport aux gouvernements de Beyrouth et de Damas. C'est à la lumière de ce document que les représentants de la Syrie et du Liban ont repris l'examen de la question du pétrole lors de leur dernière rencontre en vue d'aboutir à un accord définitif. Nous espérons publier prochainement les termes de cet accord.

DU RIZ EGYPTIEN AU LIBAN

Le Ministère libanais de l'Economie Nationale a conclu avec un commerçant de la place un marché pour l'importation de 500 tonnes de riz de provenance égyptienne, livrable à la fin du mois, au prix de 90 piastres libanaises le kilogramme. D'autres quantités seraient importées ultérieurement d'Egypte à des conditions plus avantageuses.

ECHANGES IRANO-LIBANAIS

Le gouvernement iranien a engagé des pourparlers avec le gouvernement libanais pour développer les échanges commerciaux entre les deux pays et, en particulier, pour organiser le commerce de transit. En effet, l'Iran est à la veille de conclure un accord avec le gouvernement libanais en vue d'aménager une zone franche iranienne au port de Beyrouth.

Syrie

AUTOUR DES RELATIONS COMMERCIALES SYRO-JAPONAISES

La légation des Etats-Unis a adressé au gouvernement syrien une lettre dans laquelle elle lui demande des renseignements sur les échanges commerciaux avec le Japon durant les 3 dernières années précédant la guerre.

Elle demande également de lui faire connaître, dans l'éventualité de la reprise des relations commerciales avec le Japon de lui faire savoir quels seraient les articles qu'elle voudrait exporter.

LE PRIX DE LA VIANDE A DAMAS

Un arrêté de la municipalité de Damas vient de fixer à 300 piastres le prix de la viande déossée et à 275 le prix de la viande avec os.

Les tarifs précédemment appliqués étaient respectivement de 350 et 325 piastres le kilogramme.

IMPORTANTES DECLARATIONS DE MARDAM BEY

La situation agricole — Les prix des céréales seront maintenus — Les grands travaux — Les redevances de l'I.P.C.

De retour à Damas de la tournée qu'il vient d'effectuer dans le Nord-Syrien, M. Djémil Mardam Bey, Président du Conseil, a fait les déclarations suivantes à la presse:

"Ma tournée a permis de constater que la situation, sans être mauvaise, n'est pas cependant satisfaisante. Toutefois, les besoins du pays sont assurés grâce aux stocks réalisés. Les mauvais états des récoltes est dû au mauvais temps, notamment à la sécheresse qui a décimé une partie des cultures et du cheptel. A ce propos, le Gouvernement a envisagé à un certain moment d'établir le rationnement de la viande, mais la situation n'est pas déficitaire à ce point et ce projet a été abandonné. Toutefois, une initiative importante sera prise en faveur de l'élevage, à savoir la répartition des pâturages par une commission officielle.

"Un projet de loi tendant à proroger pour une nouvelle année le monopole de la MIRA a été déposé sur le bureau de la Chambre. Le Conseil des ministres a estimé judicieux, vu la mauvaise récolte de maintenir les prix d'achat des céréales pratiqués l'an dernier.

"Les cadres actuels du Département des Travaux Publics ne permettent pas de voir grand, mais les réformes nécessaires seront apportées pour permettre l'exécution du projet d'adduction d'eau à Alep, dès que ce projet, déposé par le Gouvernement sur le bureau de la Chambre, sera voté par le Parlement.

"La concession accordée à l'I.P.C. pour le passage et la garde de ses pipe-lines sur le territoire syrien prévoyait le paiement d'une taxe symbolique annuelle. Nous sommes entrés en conversations avec l'I.P.C. et nous avons fait porter cette redevance à 750.000 livres syriennes par an".

LA NOUVELLE TEINTURERIE D'ALEP

On annonce qu'un important lot de matériel destiné à la nouvelle grande teinturerie qui sera installée à Alep, a été expédié à destination de la Syrie.

La nouvelle teinturerie qui comprend une dizaine de branches dotées des perfectionnements techniques ultra-modernes,

inaugurera ses activités d'ici six mois.

LA SAISON DE LA SOIE

Les estimations officielles prévoient une production de soie naturelle particulièrement favorable pour la saison actuelle. On annonce à ce propos que plusieurs demandes sont parvenues aux services compétents de différents pays, pour l'importation de la soie syrienne.

L'EXPORTATION DES TOMBACS SOUMISE A UNE LICENCE

Le ministère de l'Economie Nationale a publié l'arrêté suivant:

Art. I. — Contrairement aux règlements de l'article I de l'arrêté 574 du 12/4/47, l'exportation des tabacs est soumise à une licence.

Art. II. — La licence pour l'exportation du tabac "Abou-Riha" n'est accordée qu'après déposition de garanties fiduciaires prévues par l'arrêté 961 du 14/4/47 au Monopole de la Régie.

Art. III. — L'exportation de tabac citée dans le précédent article est interdite à destination de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

LES MARCHANDISES EXEMPTÉES DE LA TAXE D'IMPORTATION

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil des ministres a décidé d'exempter de la taxe d'importation les marchandises suivantes:

1. — Les articles importés sans devises rares.
2. — Les carburants à dater du 1er février 1947.

3. — Les machines et outils agricoles et industriels et leurs pièces de rechange, à condition qu'ils soient déterminés par un arrêté du ministère de l'Economie Nationale.

IMPORTANTES DEGATS DANS LA PRODUCTION AGRICOLE

Un rapport des services agricoles compétents signale que la production agricole du mouhafazat de Damas a subi des dégâts importants à la suite de la sécheresse et des parasites.

Les ravages ont été particulièrement sévères dans les vignobles (50 0/0), les arbres fruitiers (30 0/0), les cultures d'été (25 0/0) et les cultures d'hiver (75 0/0).

POURPARLERS ECONOMIQUES AVEC L'IRAN

Des pourparlers économiques se déroulent actuellement entre les gouvernements iranien et syrien en vue du développement des échanges commerciaux entre les deux pays, en particulier du transit des importations et exportations de l'Iran via la Syrie.

Ces contacts se poursuivent parallèlement à ceux engagés avec le gouvernement libanais en vue d'octroyer à l'Iran une zone franche au port de Beyrouth, destinée à concentrer et à canaliser tout le commerce extérieur de l'Iran via les territoires syrien et libanais.

LES NOUVELLES BASES DE PERCEPTION DE L'IMPOT SUR LE REVENU EN 1947

Le ministère des Finances vient de publier la liste suivante, comportant les nouvelles bases, maxima et minima, pour la perception de l'impôt sur le revenu en 1947:

	Min.	Max.
	0/0	0/0
Matériel industriel	10	20
Cotonnades, lainages, soieries	10	20
Articles vestimentaires	10	20
Diamant et pierres précieuses	15	20
Matériel électrique	14	20
Machines	20	30
Peaux et cuirs	8	12
Céréales et semences	16	18
Fer	12	20
Fruits et légumes frais	12	20
Fruits et légumes secs	16	24
Or, argent platine	8	16
Parfumerie	16	24
Huiles minérales et végétales	8	20
Engrais chimiques	8	12
Changeurs	35	40
Automobiles	14	24
Médecines	50	60
Textiles	12	20
Caoutchouc	10	20
Matériaux de construction	20	30
Nouveautés	16	20

L'IMPORTATION DU CIMENT ETRANGER

Plusieurs demandes sont parvenues aux services compétents de l'Etat en vue de l'importation de grandes quantités de ciment de l'étranger.

La tonne en reviendrait, à 60 livres syriennes Cif Damas.

LA RECOLTE DE RIZ

Selon les estimations officielles, la récolte de riz s'éleverait cette année à 30.000 tonnes, soit 50 pour cent environ de la consommation syro-libanaise. Des négociations sont en cours actuellement entre la Syrie et l'Egypte pour l'achat des 30.000 autres tonnes nécessaires sur la base du troc. La Syrie fournirait à l'Egypte du blé ou toute autre céréale qui lui serait nécessaire.

5000 TONNES DE SUCRE

Une note est parvenue au Gouvernement l'informant que 5.000 tonnes de sucre blanc sont actuellement en route à destination de la Syrie.

Cet important contingent constitue la première expédition du quota de sucre réservé à la Syrie pour l'année courante.

INTERDICTION D'EXPORTATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Le gouvernement prendra incessamment un arrêté interdisant l'exportation de toutes sortes de denrées alimentaires.

LES ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LES PAYS ETRANGERS

Le gouvernement, britannique a proposé à la Syrie d'ouvrir des négociations en vue de développer les échanges commerciaux entre les deux pays. A la suite de cette offre laquelle a été précédée de nombreuses autres pro-

positions similaires reçues de divers pays d'Amérique, d'Europe et des Indes, le ministère de l'Economie Nationale a décidé la création d'une commission spéciale chargée d'établir des directives générales pour la politique commerciale de la Syrie avec les pays d'Outre-Mer.

On annonce en dernier lieu qu'une communication a été reçue du gouvernement portugais proposant l'ouverture de pourparlers avec le gouvernement syrien en vue de l'établissement de relations économiques entre les deux pays.

L'INDUSTRIE DU TRICOT ET DES CHAUSSETTES

Le ministère de l'Economie Nationale a demandé aux différentes Chambres industrielles du pays de lui faire parvenir des rapports détaillés sur la situation actuelle de l'industrie du tricot et des chaussettes en Syrie.

Cette mesure vise à recueillir des renseignements précis sur la production de cette branche en vue de l'importation de nouvelles machines pour le tricot et la fabrication des chaussettes.

LIAISON AERIENNE AVEC LA TCHECOSLOVAQUIE

Le gouvernement tchécoslovaque a demandé aux autorités syriennes l'ouverture de pourparlers entre les deux pays en vue de la conclusion d'une convention aérienne et la création d'une liaison Damas-Prague.

arabes. Elle est composée du directeur des douanes, du contrôleur du commerce extérieur, du directeur de l'économie nationale, des membres de la Chambre de Commerce de Bagdad ainsi que d'autres hauts fonctionnaires et personnalités économiques.

Cette commission entreprendra bientôt une tournée en Syrie, au Liban, en Transjordanie, en Arabie et en Egypte.

Turquie

LES EXPORTATIONS DE LENTILLES LIBEREES

Le Ministère turc du Commerce a autorisé l'exportation des lentilles sur base de système de compensation. Jusqu'à présent, les exportations de lentille n'étaient autorisées que contre devises libres.

LES IMPORTATIONS SONT STAGNANTES

Le marché turc des importations traverse depuis quelque temps une période de stagnation dont la cause semble résider dans les discussions qui ont lieu aux Etats-Unis sur le crédit à accorder à la Grèce et à la Turquie.

Les importateurs s'attendent, en effet après le vote de ce crédit à des offres, massives de crédit et de marchandises de la part des firmes américaines et évitent, pour le moment de se livrer à des gros achats.

LA TURQUIE ET L'INFLATION EN ITALIE

Les milieux commerciaux turcs s'inquiètent de l'inflation qui se fait jour en Italie et des conséquences négatives que la nouvelle chute de la lireturque pourrait avoir sur le commerce turco-italien.

Certaines firmes italiennes auraient, d'ores et déjà, fait connaître aux importateurs turcs qu'elles se voyaient obligées d'augmenter les prix de certains produits.

Indes

BAISSE DU JUTE A CALCUTTA

Une véritable consternation a été ressentie sur le marché du jute à Calcutta à la suite de la fixation des quotas pour l'exportation de jute manufacturé.

Les quotas de tous les exportateurs ont été réduits de sorte que beaucoup d'entre eux vont se trouver dans l'impossibilité de remplir les contrats conclus avec leurs clients étrangers. On ne sait pas encore si la réduction porte sur le quota total ou si des réserves ont été faites pour de futures expéditions.

Une baisse très sensible a été enregistrée à la suite de ces mesures dans les prix du jute manufacturé, les commerçants se débarrassant des produits achetés et des stocks accumulés qu'ils ne peuvent plus maintenant exporter.

Irak

LES ECHANGES COMMERCIAUX AVEC LES PAYS ARABES

Une commission a été instituée pour examiner les possibilités du développement des échanges commerciaux avec les pays

**Demandez à
votre Pharmacien
les PRODUITS KIRBY**



**Piullettes KIRBY
POUR LE FOIE**

**PRIX AU PUBLIC
P.T. 5**

Lettre de PALESTINE

Jérusalem, mi-Mai.

LA QUESTION DES REPARATIONS

La création d'une société fiduciaire juive, d'envergure mondiale, est envisagée pour les questions de réparations, notamment pour celles à demander à l'Allemagne, selon une publication de l'Agence Juive. La nouvelle fut récemment annoncée par M. Eliézer Kaplan, trésorier de l'Agence Juive. Il est déjà convenu, ajouta-t-il, que le placement de sommes reçues en Palestine sera dirigé par l'Agence Juive, tandis que les réparations reçues à l'étranger seront gérées par le J.D.C. (le "Joint Distribution Committee" américain).

Les efforts déployés en vue d'obtenir l'insertion de clauses concernant les réparations dues aux Juifs dans les traités de paix déjà élaborés, expliqua M. Kaplan, ont échoué. Les communautés juives qui ont obtenu le droit de réclamer des réparations dans certains pays y dépendent trop des institutions gouvernementales pour pouvoir agir de leur propre initiative. En Allemagne, les chances d'obtenir des réparations sont meilleures, surtout dans la zone américaine. Quoi qu'il en soit, on ne peut pas encore se prononcer définitivement. Pour ce qui est de l'Agence Juive elle-même, elle n'a obtenu jusqu'ici qu'une très maigre somme. L'argent récupéré par la voie des réparations serait particulièrement utilisé pour l'établissement de nouveaux immigrants.

L'OR A MEILLEUR MARCHÉ

A Tel-Aviv, après plusieurs semaines de baisse continue, l'or vaut à présent LP 4.600 le souverain, écrit le journal télévisé "Ha'aretz". "Cette baisse", ajoute la feuille, "n'est pas due, comme cela fut le cas ces dernières années, aux manœuvres des spéculateurs de la rue Lilienblum. Elle a pour cause des développements qui dépassent le Proche-Orient... La restriction des importations d'or décrétée il y a quelques semaines par le Gouvernement de l'Inde est la première raison de la baisse des prix. Comme l'Inde est le principal importateur d'or du monde, cette mesure a produit un surplus d'offres sur le marché et les prix, en Palestine, ont baissé d'environ 10%, tandis qu'ils augmentaient d'environ 5% en Inde". La deuxième raison de la baisse du prix de l'or est — toujours selon "Ha'aretz" — qu'ayant récemment reçu des Etats-Unis d'assez considérables quantités d'or au prix officiel, le Mexique ne l'a pas gardé en stock, comme on le fait aujourd'hui, mais en a frappé des monnaies. Ces pièces d'or ont atteint la Palestine, par contrebande ou autrement via les autres pays du Moyen-Orient et, notamment, par la Syrie, seul pays disposant d'un excédent de dollar qui en permet l'achat. Elles sont vendues ici relativement à bon marché, les monnaies mexicaines, dont l'empreinte n'est pas connue ici, étant moins populaires que les pièces britanniques, d'aspect plus familier.

ESSOR DE LA VERRERIE A HAIFA

La "Palestine Post" prédit un nouvel essor de l'industrie du verre dans la Baie de Haifa en annonçant l'ouverture de nouveaux ateliers, pour la somme de LP 100.000, par les verreries palestiniennes "Phoenicia", que régit la célèbre société coopérative juive "Solel Boneh". "La nouvelle fabrique", écrit le journal, "commencera à produire dès que dans ses fours, la température aura atteint les 1.400 degrés centigrades requis. Ces ateliers, qui ne forment qu'une partie du plan d'expansion réalisé par la "Phoenicia", ont été équipés de fours ultra-modernes et de machines à contrôle automatique, importés d'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada. Au début, on y fabriquera seulement des cruches et des bouteilles, pour passer plus tard à la confection de toute espèce de verrerie de ménage. Comme près de 70% des matières premières peuvent être trouvées sur place, les prix permettront de soutenir la concurrence.

Les anciens ateliers de la "Phoenicia", près desquels vient d'être inaugurée la nouvelle fabrique, ont également été modernisés. Des expériences spéciales y ont été poursuivies à l'aide d'un sable importé de Belgique qui, selon les experts, permet la manufacture de verreries de très bonne qualité, moins chères que celles offertes outre-mer.

90% des vitres fabriquées à la "Phoenicia" sont écoulées en Palestine même; le reste a été exporté jusqu'ici en Afrique du Nord et du Sud, en Inde et en Somalie. Des ampoules de verre y sont aussi produites, accessoirement, ainsi que des abat-jour, des chandeliers, des plateaux et des boîtes de verre pour sucreries ou cigarettes.

FABRIQUE DE VETEMENTS EN COTON PRES DE HERZLIA

La première pierre d'une grande fabrique de vêtements en coton a été posée à Ghelil Yam, près de Herzlia, dans la plaine du littoral. A la nouvelle entreprise participent des capitaux fournis par des chemisiers américains et des capitaux palestiniens. En attendant l'arrivée de machines commandées outre-mer, les colons de Ghelil Yam, instruits par des experts, ont ouvert un petit atelier provisoire, installé dans des baraques où était logé jadis le personnel militaire d'une grande station de radar.

"De gros efforts sont en cours pour augmenter les exportations. Les trois principaux producteurs de textiles du pays se sont coalisés pour former un syndicat d'exportation qui a constitué une collection uniforme d'échantillons pour l'envoi à l'étranger. L'écoulement de la marchandise à l'étranger est également organisé en commun et les commandes sont partagées. L'Union des fabricants palestiniens de nouveautés exportables, elle aussi, ses membres à travailler conjointement, sur le marché intérieur comme à l'étranger. Par suite du contrôle de la fabrication par le "Centre de la laine" et des articles finis par l'Union des nouveautés, le produit palestinien jouit maintenant d'une renommée d'excellence et de qualité stable, même dans les pays les plus exigeants. Quand le nouveau laboratoire de recherches aura été convenablement équipé, les marchandises destinées au marché intérieur seront également contrôlées par un comité de surveillance et munis de son estampille."

SYMPTOMES ET CAUSES DE LA CRISE

Analysant les causes de la crise passée, dans l'industrie textile, le "Palestine Economist" mentionne tout d'abord l'effet produit sur la vente par la grande douceur de l'hiver écoulé — douceur qui contrastait tant avec la rigueur de l'hiver européen.

Il y eut, deuxièmement, l'afflux hors de proportion de cotonnades et de lainages venus d'Italie et de matériaux en rayon importés d'Italie, de France et de Suisse. Dans certains cas, estime l'"Economist", si l'article fini était meilleur que le même article fabriqué en Palestine, le matériel utilisé pour la fabrication de ces produits importés laissait souvent beaucoup à désirer. Deux facteurs psychologiques agissaient au bénéfice des importateurs eux-mêmes: d'abord, comme toujours, les marchands sur place profitaient mieux d'articles importés que de la vente de ceux produits dans le pays; et puis, certains milieux de la population continuent, par snobisme, à donner surtout la préférence à des marchandises de provenance étrangère, dans l'idée, souvent erronée, que ces marchandises doivent être nécessairement meilleures.

D'autre part, les exportations tendaient dans une certaine mesure à diminuer. Pendant quelque temps, les taxes, la pénurie des matières premières et des salaires relativement élevés empêchèrent l'industrie textile palestinienne de soutenir la concurrence, car tout cela l'obligeait à fixer les prix à un niveau très élevé. Les importations de matière première étaient, au surplus, irrégulières et leurs prix influencés par la spéculation. Enfin, l'importation de machines américaines modernes subit des retards, difficulté qui n'a pas encore pu être complètement surmontée. Pour certaines entreprises qui ont déjà reçu leurs machines, il semble encore trop coûteux de construire les nouveaux ateliers qui doivent en être équipés.

Mais, en dépit de tous ces obstacles, considérés comme temporaires, le "Palestine Economist" conclut sur une note optimiste quant à l'avenir de l'industrie textile en Palestine.

E.G.

LA PAGE ITALIENNE

L'AIDE AMERICAINE A L'ITALIE

Mardi 20 mai sont arrivés à Rome les deux représentants de la Import, Export Bank des E.U.A., le Vice-Président Hawthorn Arey et le Dr. Tirana, haut fonctionnaire de la banque qui s'occupe plus particulièrement des affaires concernant les pays européens. Ces deux financiers se sont rendus en Italie pour traiter de toutes les questions relatives à la concession et à l'utilisation du prêt de cent millions de dollars réservés par cet important organisme de crédit au profit de l'Italie.

Etant donné que l'activité de l'Export Import Bank consiste à financer les industries qui, indépendamment de l'Etat, se proposent d'acheter dans la zone dollar des matières premières et des produits qui, manufacturés, seront exportés, les deux représentants des Etats-Unis auront pour tâche d'examiner sur place les programmes d'utilisation de ces crédits et de contrôler leur mise à exécution.



L'ÉLECTRIFICATION DE LA LIGNE VENISE-TURIN

Le projet d'électrification des chemins de fer Venise-Turin est en cours d'étude. L'artère relierait Venise, Padoue, Milan et Turin, permettant des communications plus rapides entre ces grands centres dont le trafic tend à se développer.



LE PRIX DES CAMIONS EN ITALIE

Le prix de vente des camions vient d'être tarifé en Italie comme suit:

a) moyens:

	L.
Bianchi Civis	2.040.000
Fiat 626 NL	1.870.000
O.M. Taurus	2.040.000
Isotta D. 654 UCN ...	1.980.000
Alfa Romeo 430	2.100.000

b) lourds:

Fiat 666 N/7	2.950.000
Lancia 3 RO	3.050.000
Alfa Romeo 800	3.300.000
Isotta D 80 CD	3.060.000

LA NOUVELLE POLITIQUE MONETAIRE EGYPTIENNE FAVORABLE AU COMMERCE AVEC L'ITALIE

La nouvelle politique monétaire égyptienne, a naturellement suscité un très vif intérêt dans tous les milieux et, particulièrement, auprès des importateurs que les nouvelles dispositions touchent directement, comme auprès des touristes.

Quoiqu'il soit encore difficile de prévoir avec exactitude quels seront les futurs développements économiques qui surgiront des dispositions que le gouvernement prendra à partir du 15 juillet, deux déclarations, l'une du Ministre des Finances et l'autre du Sous-secrétaire d'Etat à ce même Ministère, donnent à leur égard des indications suffisamment précises pour que nous les rapportions ici.

D'une part, en effet, S.E. Abdel Méguid Badr Pacha déclarait il y a quelques jours "qu'à partir du 15 juillet toutes les devises étrangères devenant rares, l'Egypte n'achètera des marchandises qu'aux pays qui lui achèteront les siennes", d'autre part, S.E. Mahmoud bey el Darwish disait aux égyptiens désireux de passer leurs vacances à l'étranger: "Seuls les malades se verront accorder des devises pour les pays dont la balance commerciale est défavorable à l'Egypte, les autres n'ont qu'à se rendre en Angleterre ou en Italie".

Il résulte de ce qui précède que le Gouvernement égyptien veut, avec raison, favoriser ceux de ses "clients" qui, en même temps, peuvent être d'excellents "fournisseurs", au détriment des pays qui, sans presque rien acheter ne lui en vendent pas moins des quantités énormes de marchandises.

Il se trouve que l'Italie est justement l'un des meilleurs clients du marché égyptien, puisque l'an dernier elle y achetait des marchandises pour une valeur d'environ 11 millions de livres et qu'elle n'y vendait que pour 7 millions de livres environ. Il est à noter, d'autre part, qu'au fur et à mesure que les industries italiennes augmenteront leur capacité de production, leurs achats de coton, de produits alimentaires, etc., égyptiens, ne feront qu'augmenter proportionnellement. Comme la balance commerciale entre les deux pays ne peut se maintenir indéfiniment défavorable à l'Italie, il est patent que les exportations italiennes vers l'Egypte verront leur volume devenir toujours plus considérable, jusqu'au moment où les échanges entre les deux grandes nations méditerranéennes se compensant, il naîtra entre elles une collaboration aussi étroite que souhaitable.

Ceci d'ailleurs a été fort bien compris par les commerçants égyptiens qui cherchent à obtenir le plus de représentations possibles des grandes maisons exportatrices de la Péninsule, prévoyant avec sagesse que ce sont elles qui, en grande partie, seront appelées à alimenter les marchés du Moyen-Orient jusqu'ici tributaires de puissances qui se contentaient d'y exporter le surplus de leur production sans compensation aucune.

Ainsi, les nouvelles dispositions monétaires vont assainir considérablement la situation économique de l'Egypte; de plus, et, fait plus intéressant encore, la marchandise égyptienne acquerra à l'étranger une recrudescence de prestige.

"Nous avons de la considération et nous faisons des facilités à ceux qui ne considèrent pas notre pays comme un simple débouché, mais comme un marché où il est aussi intéressant d'acheter que de vendre", semble être la formule dont est issue la nouvelle politique financière égyptienne. A cette politique on ne peut qu'applaudir, car elle confère, aux yeux de l'étranger une importance nouvelle à son effort pour améliorer, intensifier et varier l'ensemble de sa production qui, dans certains domaines, est capable de soutenir avantageusement toutes les concurrences.

WALTER AXISA

Dans la Communauté italienne

HOMMAGE A M. BRUNNER

Une délégation de la communauté italienne s'est rendue mercredi matin à la Légation de Suisse pour remettre à M. Alfred Brunner, en souvenir et en témoignage de reconnaissance pour les services rendus à la colonie italienne pendant la guerre, un magnifique plateau d'argent.

Au cours d'une petite allocution qu'il prononça pour remercier les italiens d'Egypte pour ce geste sympathique, M. Alfred Brunner souligna les difficultés qu'il eut à surmonter pour accomplir sa tâche surtout du fait qu'il manquait une législation contemplant l'état "d'interné civil" ce qui ne lui permettait pas d'appuyer ses revendications sur des bases juridiques.

Nous apprenons que Me. Nelson Morpurgo, l'éminent avocat de notre ville, a été nommé Officier de l'Instruction Publique par le Gouvernement de la République Française.

Toutes nos félicitations.

Lire en page 17:
l'Industrie Italienne.

VOTRE REVUE VOUS SUIVRA DANS VOTRE VILLEGIATURE

Si vous allez passer vos vacances à l'étranger maintenez le contact avec l'Egypte en vous faisant envoyer régulièrement votre revue.

Souscrivez à un abonnement saisonnier. Expédition par courrier ordinaire ou par avion

Renseignements et tarifs:

LA REVUE D'EGYPTE
ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Service des Abonnements,

B. P. 465., Le Caire

“KEEP LEFT”

Quinze députés travaillistes britanniques publient un “Livre Rouge”

UN manifeste vient d'être publié à Londres par quinze députés travaillistes sous le titre suggestif de “Keep Left”. Bien qu'il se présente, comme on peut le constater de visu et comme le soulignent les signataires, sous la forme d'un “Livre Rouge”, par opposition aux officiels “Livres Blancs”, et qu'il mette en garde les Anglais contre un asservissement envers les Etats-Unis, il n'est nullement coloré par les lueurs de Moscou.

Ni les députés communistes Piretin et Gallacher, ni les amis “crypto-communistes” de M. Zilliacus ne figurent parmi les 15 signataires. L'instigateur du manifeste semble être Dick Crossman, qui avait orchestré, en novembre dernier, l'offensive contre M. Bevin et qui s'est illustré récemment en obtenant du gouvernement la réduction de la durée projetée du service militaire de 18 mois à un an. A côté de sa signature, figurent celles des députés Foot, Wigg, Wyatt, tous auteurs ou cosignataires de motions de protestation contre la politique militaire du gouvernement.

Le document n'est pourtant pas une attaque du Cabinet Attlee. Il rend hommage au Premier ministre: “Ce n'est pas sa faute s'il n'a pas une personnalité photographique et colorée: c'est même là une source de force, car un gouvernement ne marche pas tellement bien avec un Premier ministre du type “prima donna”. Destiné à faire le point et à donner matière à penser avant la conférence du Parti Travailliste, qui se tiendra à la Pentecôte, le manifeste fait presque figure de programme électoral, surtout à un moment où les rumeurs de remaniement ministériel et d'élections générales sont toujours prêtes à renaître de leurs cendres sous le souffle des conservateurs. Les conservateurs ne sont d'ailleurs pas ménagés par les auteurs du manifeste: ils figurent aux côtés d'Hitler comme responsables de la situation obérée de l'Angleterre à la fin de la guerre. Alors Attlee vint. Le programme de nationalisation du “Labour-Party”, la politique alimentaire du gouvernement, dont la prévoyance est

comparée à celle de Joseph emplissant les greniers de Pharaon, reçoivent les félicitations de M. Crossman et de ses amis. Mais ceux-ci ne veulent pas s'arrêter en chemin et ordonnent de la façon la plus impérative: “Keep-Left — Tenez votre gauche”.

Le socialisme est-il suffisamment appliqué ou trop peu? demandent-ils. La réponse est “trop peu” et ils trouvent exagérément timides les efforts de planification du gouvernement, ils réclament la création d'un Ministère de l'Economie Nationale, presque un super-ministère, coordonnant l'activité des autres départements. La situation critique de l'économie britannique n'est pas en effet le résultat du planisme socialiste: les difficultés actuelles proviennent d'un manque d'audace et d'un excès d'indulgence pour les intérêts établis: “On ne peut pas faire d'omelette socialiste sans casser des oeufs capitalistes”.

DES SOLUTIONS CONCRETES

Pour redorer l'économie britannique, ce qui est l'objectif principal du manifeste, celui-ci propose des solutions concrètes et originales.

Il s'agit d'abord, comme on sait, d'attirer la main-d'oeuvre dans les industries qui en ont le plus besoin, M. Crossman suggère à cet effet un contrôle renforcé de l'attribution des matières premières, propre à ralentir l'activité des industries non essentielles, l'interdiction pour celles-ci d'embaucher du personnel sans autorisation, l'octroi d'avantages en nature et d'allègements fiscaux à certaines catégories de travailleurs, et, suggestion très nouvelle, l'imposition différente de bénéfices non seulement d'après leur utilisation — bénéfices distribués ou bénéfices réinvestis — mais aussi d'après leur provenance. Les bénéfices des constructions de camions automobiles seraient par exemple moins lourdement imposés que ceux des fabricants de ballons de foot-ball. Cette interprétation du principe de l'égalité du citoyen devant l'impôt, préconisée par un groupe de socialistes bon teint, mérite d'être soulignée.

Ces différentes mesures, alliées avec le développement de la pratique des comités paritaires, l'amélioration des techniques d'organisation dans l'industrie et dans l'agriculture, doivent permettre d'agrandir le rendement individuel global et de faire face au problème de la productivité. Mais celui-ci ne pourra pas être résolu si la Grande-Bretagne persiste à maintenir, sous les drapeaux, un million d'hommes de plus qu'avant la guerre, pour des motifs tout à fait illusoire de prestige. La politique de défense des îles Britanniques doit être réorientée. Elle doit être basée sur un système d'entente régionale européenne bâtie dans le cadre plus large de l'ONU, et prévenir toute agression provenant de l'Allemagne ou d'une puissance extra-européenne. “C'est ici que la Grande-Bretagne, collaborant aussi étroitement que possible avec la France, doit montrer le chemin”. Le premier objectif serait la mise au pont d'une déclaration conjuguée franco-anglaise prohibant les conversations d'Etat-Major, soit avec la Russie, soit avec les Etats-Unis.

LA PEUR DES ETATS-UNIS

La principale crainte de nos quinze travaillistes, c'est de voir l'Angleterre devenir un satellite des Etats-Unis et c'est pourquoi, dès les premières pages de la brochure, ils soulignent les dangers qu'entraînerait un nouveau prêt américain. Plus loin, dans le chapitre consacré à la politique étrangère, ils se désolidarisent des Etats-Unis en réclamant une Allemagne unifiée politiquement indépendante mais intégrée économiquement dans un système européen et hors d'état de développer son industrie lourde. Ils condamnent la politique pétrolière des Etats-Unis, qui ne veulent se maintenir en Grèce que pour rester à vol d'avion des puits de Bakou et répudient la doctrine Trumanienne de sécurité collective dirigée contre le communisme et qui n'est qu'une resurgence insolite du Parti antikomintern.

Pour lutter efficacement contre le communisme, il n'est qu'un moyen, selon eux, et ce n'est pas de s'allier avec les puissances réactionnaires: il s'agit de faire aussi bien que les communistes, en particulier en traitant en égaux les peuples de couleur. Cette lutte courtoise, où les riveaux ne feraient assaut que d'humanité, serait évidemment plus raisonnable pour l'avenir du monde que celle qui se poursuit dans les laboratoires de bombes atomiques.

P.L.

ING. GABRIEL ROGOJAN
 EXPERT EN MECANIQUE AUPRES DES TRIBUNAUX
 Etablissement de tous projets pour la construction de
COFFRES et CHAMBRES FORTES
 POUR BANQUES ET SOCIÉTÉS
 Vérification et remise à neuf de tout genre de coffre
 3, RUE EL-CHEFFEIN - TEL. 52187 - LE CAIRE

*Acquérir une parcelle de terrain au
 lotissement Sadate sur la route
 du Vieux - Caïre*

**2C'EST FAIRE ACTE DE PRÉVOYANCE
 TERRAINS A PLUS VALUE CERTAINE.**

S'adresser

**a l'ANGLO BELGIAN Co.
 OF EGYPT Ltd.**

6a, RUE CHERIF PACHA, (Immobilier) LE CAIRE

SITUATION MONDIALE DE L'INDUSTRIE TEXTILE

Nous publions sous toutes réserves les informations ci-après, tirées principalement de l'organe de la Confédération Italienne des Industries "Il Notiziario" et tout en observant que le journal italien fait abstraction de certains pays d'Europe dont la production ne fait que submerger les marchés égyptiens depuis quelque temps.

D'autre part, nous voudrions encore une fois attirer l'attention sur le tort que notre gouvernement cause aux industries du pays et à leurs possibilités d'avenir, en leur interdisant d'exporter leur production vers des pays qui en ont besoin et qui pourraient constituer pour l'Égypte des marchés intéressants. (Extrait de "L'Égypte Industrielle").

APERÇU GENERAL

"Il Notiziario", organe de la Confédération des Industries Italiennes, croit que la pénurie de cotonnades qui se manifeste actuellement dans plusieurs pays du monde, continuera durant l'année 1947 et il est difficile de prévoir quand cette situation s'améliorera.

Filatures et tissages augmentent dans plusieurs pays, mais le plein rendement permettant de satisfaire les exigences des différents marchés est loin d'être atteint pour les raisons suivantes: insuffisance de la main-d'œuvre, pénurie de charbon, outillage suranné, et autres circonstances — conséquences directes de la guerre.

LA SITUATION EN EUROPE ET EN AMERIQUE LATINE

Le degré de pénurie de cotonnades varie suivant les pays. En Angleterre les tissus en coton sont encore rigoureusement rationnés, la situation sur le continent européen est encore pire en commençant par la France.

Les pays de l'Amérique Latine ont une disponibilité en produits manufacturés suffisante pour satisfaire temporairement leurs exigences minimums. Mais tous désiraient augmenter leurs importations dans une proportion de 50% au moins et dans ce but, ils ont sollicité les industries cotonnières britanniques et italiennes, les seules en Europe qui soient en mesure d'alimenter l'exportation d'une façon assez substantielle.

LA SITUATION EN EXTREME-ORIENT

Les populations asiatiques, au contraire, sont celles qui souffrent le plus du manque de cotonnades. Ces dernières étaient auparavant ravitaillées principalement par le Japon lequel par suite du désaccord entre les Alliés sur l'utilisation de l'industrie nipponne, n'exporte plus un seul mètre de tissu. Le journal signale par ailleurs au sujet de l'industrie cotonnière nipponne que celle-ci n'aurait guère consommé plus d'un cinquième du coton brut américain qui lui a été fourni l'été dernier à cause de la mauvaise qualité de ce coton qui a donné beaucoup de mal aux filateurs. En conclusion 170 millions d'asiatiques reçoivent aujourd'hui moins du quart de la quantité qui leur est nécessaire. La situation est telle que ces populations refusent de travailler si elles ne sont pas payées en cotonnades. Il en résulte un retard dans la reprise de la production du caoutchouc, de l'étain, du sucre, du chanvre, des huiles comestibles, etc... produits essentiels pour la reprise industrielle du monde occidental.

PRECISIONS STATISTIQUES

Passons aux chiffres: les exportations de cotonnades des pays producteurs, étaient durant le premier semestre de l'année 1946 d'un milliard de mètres (un tiers de la moyenne d'avant-guerre); avec les commandes à façon italiennes, françaises, allemandes, hollandaises et japonaises on espère doubler ce chiffre dans le premier semestre de l'année 1947.

La matière première serait fournie par les E.U. Nous disons "serait" car cela n'est pas certain étant donné que les prévisions de la récolte cotonnière nord-américaine sont contradictoires, mais il est douteux surtout en ce qui concerne l'Italie, que l'industrie cotonnière puisse importer le charbon qui lui est nécessaire.

On prévoit que l'industrie cotonnière mondiale ne pourra satisfaire la demande d'avant-guerre qui était de 7 milliards et demi de mètres par an, qu'entre 1948 et 1950. D'autre

part, on ne peut encore prévoir les augmentations de la consommation par comparaison à la moyenne d'avant-guerre.

PROBLEME DU RE-EQUIPEMENT MECANIQUE

La presse économique européenne reproduit par ailleurs les déclarations faites à Manchester par le Président du Board of Trade au sujet de la politique textile de l'Angleterre.

Au cours de cette déclaration rapportée par le journal "Great Britain and the East" Sir Stafford Cripps a esquissé un plan pour moderniser et rééquiper de fond en comble l'industrie cotonnière britannique.

Développant ces informations "Il Notiziario" écrit que le Gouvernement britannique s'est rendu compte de la nécessité de baser la reconstruction de l'industrie cotonnière britannique sur la méthode suivante: mécanisation à outrance, de façon à obtenir un maximum de production avec un minimum de main d'œuvre, et un niveau très bas des prix de revient permettant de vaincre la concurrence étrangère.

Pour obtenir le résultat visé, un énorme effort technique et par conséquent financier. Le gouvernement compte aider l'industrie (qui seule ne pourrait soutenir l'effort requis) en lui remboursant le 25% du prix des nouvelles installations (dépenses pour mécaniser l'industrie). Cette contribution gouvernementale ne sera accordée que dans le cas de frais représentant l'acquisition de nouvelles machines et non lorsqu'il s'agit de l'achat ou de l'agrandissement de locaux, bureaux, etc... Il faudra également que les commandes pour le nouveau matériel, remplissent les conditions suivantes:

- les commandes à l'industrie mécanique de matériel pour l'industrie cotonnière devraient être passées dans un délai de 2 ans à dater de l'entrée en vigueur de la disposition gouvernementale dont il s'agit.
- la consignation complète du nouveau matériel devra être exécutée dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date sus-indiquée.
- la contribution gouvernementale de 25% sera accordée uniquement aux entreprises ayant un minimum de 500.000 fuseaux.
- les commandes de l'industrie cotonnière à l'industrie mécanique auront la priorité sur toutes les autres commandes.

L'OPINION DE L'"ECONOMIST"

A la lumière de ces déclarations il est intéressant de noter les observations faites par l'"Economist" qui donne un aperçu saisissant des perspectives du marché des machines textiles.

D'après ce journal, les fabricants de ce genre de matériel sont submergés d'ordres fermes dont l'exécution exige deux ou trois années de travail intense.

L'Industrie Textile Britannique, poursuit l'"Economist", est on ne peut plus anxieuse de rénover son équipement très usagé, d'autant plus qu'elle a de grandes disponibilités de capitaux et qu'elle y est poussée par la pénurie de main-d'œuvre et sa cherté.

Avec la disparition de la concurrence de l'Allemagne et du Japon, la Grande-Bretagne est la seule source d'approvisionnement de l'outillage essentiel.

Cette situation a induit certains pays étrangers à acheter des machines vieilles, parfois de 80 ans pour ne pas attendre indéfiniment la livraison nouvelle.

Dans l'avant-guerre, l'industrie en question travaillait essentiellement pour l'exportation et les 50% de sa production consistaient en pièces de rechange.

L'industrie textile britannique se contentait d'entretenir son outillage avec le concours d'un nombre considérable de petits ateliers.

Cet état de choses est responsable de la difficulté dans laquelle se trouve l'industrie de satisfaire la demande locale qui est estimée à 25 millions de livres sterling par an durant la prochaine décennie tandis que la demande des marchés étrangers est estimée à 75 millions par an en supposant que la Grande-Bretagne se maintienne dans les limites de sa part d'avant-guerre dans le commerce mondial de ces machines.

NOUVELLES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE L'ETRANGER

LA SITUATION DE LA MARINE MARCHANDE HELLÉNIQUE

Avant la guerre, la marine marchande hellénique comptait 1.781.000 tonnes, soit les 2,6 pour cent du tonnage mondial.

25.000 ouvriers environ étaient occupés par la Marine et recevaient des émoluments satisfaisants.

Plus de 30.000.000 de livres de change sain étaient annuellement importées en Grèce et couvraient 25 o/o environ du déficit de notre budget commercial.

PENDANT LA GUERRE

Les 4/5 des munitions de l'armée combattant sur le front d'Albanie furent transportés par des bateaux de la marine marchande hellénique.

Depuis la déclaration de guerre, septembre 1939, jusqu'à l'occupation, avril 1941, l'approvisionnement de la Grèce en marchandises de toutes sortes fut abondant et complet grâce à l'existence de la flotte marchande grecque.

Les navires des autres pavillons étaient occupés à leurs transports militaires et nationaux.

Après l'occupation, la flotte de transport, mise au service des Alliés, transporta pendant la guerre environ 40 millions de tonnes de munitions diverses.

Le gouvernement hellénique en exil encaissa grâce à sa marine plus de douze millions de livres sterling, qui lui permirent de subsister.

La Grèce perdit pendant la guerre 351 navires d'un tonnage total de 1.220.000 tonnes, soit les 72 o/o de son tonnage d'avant-guerre.

DECLARATION RASSURANTE DU PRESIDENT TRUMAN AU SUJET DE L'ECONOMIE AMERICAINE

Interrogé, au cours d'une récente conférence de presse sur les perspectives économiques intérieures des Etats-Unis le président Truman a déclaré qu'il ne pensait pas qu'il y aurait un "krach" tant que le pays appliquait du bon sens et ne laissait pas les gens cupides contrôler l'économie. Il réitéra ses précédentes affirmations que les prix étaient trop élevés.

Les stocks de coton aux usines américaines à fin avril 1947 sont de 2.112.846 balles, plus 2.506.678 dans les magasins publics. Les importations de cotons en mars 1947 étaient de 12.083 balles contre 39.609 de balles en mars 1946. Les exportations par les Etats-Unis en mars 1947 étaient de 382.009 contre 318.948 balles en 1946.

LE COTON AUX ETATS-UNIS

Par suite d'une fabrication intense des fibres synthétiques et de la plus grande mécanisation des plantations cotonnières, on s'attend à une baisse du coton dans un avenir proche. Les services agricoles ont donc conseillé aux petits fermiers du Mississippi d'abandonner la culture du coton et se tourner vers d'autres cultures comme l'horticulture, les cultures maraîchères, et l'élevage. La culture du coton se poursuivrait dans les grandes plantations où la mécanisation est possible.

DES SOUS-PRODUITS DU MAIS

On annonce que les laboratoires américains mettent au point la production de sous-produits chimiques du maïs: ce sont le furfural, utilisé dans les laqués et les peintures et un dextrose qui pourrait être transformé en alcool.

LA PRODUCTION DE PETROLE DE LA COTE ANGLO-IRANIENNE

La production de pétrole de l'Anglo-Iranian Petroleum Company a atteint un chiffre record en 1946.

Selon des statistiques la production s'est élevée à 19.200.000 tonnes.

Voici les chiffres enregistrés au cours des années précédentes:

1945: 16.695.000

1944: 13.274.000

1943: 9.705.000.

On estime qu'en tenant compte de la production subsidiaire du Koweït, le chiffre de 21.000.000 tonnes sera confortablement dépassé au cours de cette année.

LES FINANCES PUBLIQUES FRANÇAISES EN 1947

D'après les derniers renseignements fournis par le ministère français des Finances, l'ensemble des ressources budgétaires pour 1947 s'élèverait à 590 milliards de francs, soit 40 milliards de plus qu'il n'était prévu.

Dans ces conditions, le déficit résiduel sera relativement peu important, une vingtaine de milliards suivant les évaluations les plus récentes. Il est donc permis d'espérer que l'équilibre complet du budget ordinaire sera réalisé sans difficultés, surtout si les services administratifs réduisent effectivement de 7 o/o leurs demandes de crédits pour le second semestre de l'année. En 1946, les évaluations relatives au budget avaient été en cours d'exercice plusieurs modifications. Les dépenses primitivement limitées à 488 milliards s'élevaient, le 7 octobre 1946, à 586 milliards et, à la fin de l'année se trouvaient ramenées à 531 milliards.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA GRANDE-BRETAGNE

Selon les chiffres publiés par le Board of Trade sur le commerce extérieur de la Grande-Bretagne au cours du mois d'avril dernier, les exportations se sont élevées à 82.700.000 livres sterling soit 100.000 livres sterling de plus qu'en mars dernier.

Les importations ont atteint 147.100.000 livres soit 17.000.000 de livres sterling de plus qu'en mars dernier, et 26.000.000 de plus que les moyennes mensuelles du premier trimestre de cette année. Toutefois, sur ce total 6.700.000 livres de marchandises ont été réexportées, de sorte que les importations retenues sont réduites à 140.000.000 de livres sterling.

L'AIDE DE 350 MILLIONS DE DOLLARS EST APPROUVEE EN TOTALITE PAR LE COMITE DE COORDINATION DU CONGRES AMERICAIN

Le comité de coordination des deux Chambres du Congrès a approuvé le programme de secours post-UNRRA de 350 millions de dollars aux pays dévastés tel que demandé par le président Truman. On sait que la Chambre des Représentants avait précédemment voté 200 millions de dollars pour ce programme, alors que le Sénat avait approuvé le montant total.

UN PRET SERA ACCORDE A LA HOLLANDE

La Banque Internationale de Reconstruction accorderait prochainement un prêt de 100.000.000 de dollars à la Hollande sur les 500.000.000 demandés.

LE NOUVEAU DIRECTEUR AMERICAIN DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

M. Andrew N. Overby, spécialiste en questions monétaires internationales du Département de la Trésorerie des Etats-Unis a été nommé par le président Truman directeur exécutif américain du Fonds Monétaire International, succédant à M. Harry White qui a démissionné le mois dernier.

La nomination de M. Overby doit être ratifiée par le Sénat avant d'entrer en vigueur. Né en 1909, le nouveau directeur américain a été toujours et appréciée, s'occupe depuis l'an dernier de toutes les relations étrangères du Département de la Trésorerie, supervisant les recherches monétaires, les fonds de contrôle étrangers, etc...

Des plens ainsi que des progrès dans les discussions économiques entre les Etats-Unis et diverses autres nations, y compris l'Union Soviétique et la Chine, ont été annoncés par un porte-parole du Département d'Etat, qui a précisé entre autres que les discussions entre une délégation soviétique et un groupe américain sont en cours au sujet du règlement du lend-lease, alors que les discussions sur le même sujet avec la Chine auront lieu dans un proche avenir.

UNE MISSION ECONOMIQUE BRITANNIQUE PARTIRA POUR L'AMERIQUE CET ETE

Selon le "Daily Express", une mission économique britannique présidée par M. Hector Mac Neil, ministre d'Etat, partirait en Amérique cet été. La mission aurait pour but de conclure un accord de prêt et bail avec les Etats-Unis pour la livraison des matières premières.

M. Mac Neil sera conseillé par des experts de la Trésorerie et de la Banque d'Angleterre.

ACCORD COMMERCIAL RUSSO-TCHÈQUE

Un accord commercial russo-tchèque portant sur la livraison à la Tchécoslovaquie, dans le cadre du clearing, de 6.000 tonnes de coton, 700 tonnes de laine et 200 tonnes de poils de chameaux a été signé mercredi dernier.

LA DELEGATION TCHÉCOSLOVAQUE POUR LONDRES RETARDE SON VOYAGE

La délégation tchécoslovaque qui devait arriver à Londres le 19 mai pour examiner avec le gouvernement britannique la question des compensations aux compagnies britanniques n'est plus attendue à Londres que pour la fin de ce mois, ou même pour le début du mois prochain.

LES CÉRÉALES EN GRANDE-BRETAGNE

Le ministère britannique du ravitaillement vient de publier une ordonnance aux termes de laquelle le commerce d'entrepôt pour céréales est à nouveau autorisé y compris les opérations de couverture sur les marchés à terme étrangers.

Cependant le commerce des grains restera interdit. Le ministère du ravitaillement reste seul importateur de blé. On sait qu'une mesure analogue avait été prise l'an dernier en ce qui concerne la reprise du commerce d'entrepôt pour café.

REDUCTION DES FILATURES JAPONAISES

Les filateurs japonais ont décidé de réduire leur production de 40 0/0 en raison de l'insuffisance des stocks de coton brut.

Par ailleurs, les milieux informés assurent que la diminution n'affecterait pas les exportations de cotonnade avant octobre prochain, étant donné l'importance des stocks de tissus déjà existants.

L'ELECTRICITE AU MOYEN DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Une usine destinée à produire de l'électricité au moyen de l'énergie atomique sera construite à Drigg dans le Cumberland d'ici 5 ans, annonce le journal "Daily Express". Cette usine qui coûtera 7.000.000 de livres sterling possèdera une capacité de production de 75.000 kilowatts. Si cette expérience réussit, l'usine Drigg sera agrandie et une centrale similaire sera construite en Ecosse.

L'énergie atomique assurerait 1/4 de la consommation de la Grande-Bretagne, soit 1.000.000 de Kilowatts.

LA DETTE FEDERALE AMERICAINE

La Trésorerie américaine annonce qu'elle amortira 1.000.000.000 de dollars de la dette fédérale le 1er juin, ce qui portera à 29.000.000.000 de dollars le montant remboursé en espèces.

LES EXPEDITIONS DE CHARBON BRITANNIQUE

La première expédition du charbon britannique à l'étranger depuis décembre dernier est en chargement à Swansea. Il s'agit d'un chargement de 4.000 tonnes d'antracite destinés au Canada. Au total, le Canada recevra pendant l'été 50.000 tonnes d'antracite anglais.

UN ŒUF INCASSABLE

Pour éviter les pertes dues à la cause dans les transports, des ingénieurs agronomes américains ont cherché le moyen de produire des oeufs qui résistent à de plus hautes pressions. On avait pensé que la solution se trouverait dans une alimentation appropriée des poules. Mais on a constaté que des poules à nourriture égale, pondent des oeufs dont les coquilles sont de dureté variable. On a donc porté les efforts vers la sélection des pondeuses, et les résultats sont d'ores et déjà appréciables. Tandis qu'un oeuf de production courante se casse sous une pression de 1.61 kg, l'oeuf obtenu après les sélections peut résister à une pression de 3.63 kg.

LA NECESSITE DU REBOISEMENT DES ETATS-UNIS

Le Département forestier américain vient de reconnaître la nécessité de reboiser de façon intensive sur une surface de quelques 30 millions d'hectares, ce qui représente environ un sixième de la surface totale des forêts aux Etats-Unis. Les plantations de jeunes arbres faites depuis 1926 n'atteignent que 2.600.000 ha. et la plupart des coupes faites depuis ont touché les bois vierges et les pousses de croissance spontanée.

LA PRODUCTION DES PNEUMATIQUES EN FRANCE

La production des pneumatiques en mars 1947 a atteint 4.025 tonnes, contre 3.789 en février et contre 3.500 tonnes, la moyenne mensuelle en 1938.

La production du caoutchouc industriel s'est élevée à 1.800 tonnes en mars contre 1.699 en février et contre 1.850 tonnes, la moyenne mensuelle en 1938.

L'INDUSTRIE ITALIENNE

MARBRE

Le nouvel équipement des carrières permet une production de 2 millions de tonnes contre 1.250.000 durant l'avant-guerre lorsque les 70% étaient exportés. Actuellement l'exportation est réduite à un chiffre insignifiant par suite de l'insuffisance des transports terrestres et maritimes et de la destruction de l'équipement portuaire.

Dès que ces conditions se seront améliorées, l'exportation reprendra son cours normal.

BICYCLETTES

L'industrie italienne est à même de produire 750.000 unités par an. Il y a actuellement surproduction et des stocks importants sont en train de s'accumuler. Aussi faut-il s'attendre à ce que l'Italie cherche des débouchés à l'étranger dès que l'approvisionnement en pneus et chambres à air et les moyens de transport le permettront.

MATIERES PLASTIQUES

Il existe en Italie 800 usines engagées dans cette production. Elles accusent une augmentation de 100% par rapport à l'avant-guerre ce qui dénote l'énorme extension de l'emploi de ce matériel. Une standardisation de la production est en voie de réalisation. Les principales matières premières employées sont le bakélite, l'urée, la cellulose, la vipla, etc...

FIBRES SYNTHETIQUES

Cette industrie a acquis une importance à peu près égale à celle des fibres naturelles sans pour cela lui faire une concurrence nuisible.

En effet, les statistiques de la production et de la consommation de ces divers textiles des grands pays industriels montrent que l'emploi de toutes ces fibres se développent parallèlement.

Actuellement cette industrie travaille principalement pour les besoins locaux et produit environ 3 millions de kilos par an, ce qui représente un vingtième de la production de l'avant-guerre dont les 70% étaient écoulés à l'étranger.

Cette industrie, qui compte 22 fabriques, a très peu souffert de la guerre, aussi son relèvement qui se réalise d'ailleurs graduellement ne dépend que de la possibilité d'importer certaines matières premières et principalement la soude caustique.

En tout cas les arrivages d'Italie en Egypte sont plus considérables que ceux de la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne l'approvisionnement en cellulose, l'Italie est en train de développer la plantation d'autres essences que les conifères dans des régions appropriées. Les résultats obtenus à ce jour dans ce domaine sont très encourageants.

INDUSTRIE DE LA LAINE

La situation de l'industrie de la laine est en train de s'améliorer rapidement, à part la production locale de laine brute l'industrie italienne aurait reçu en 1946 plus de 50 millions de kgs. de cette matière avec lesquels elle pourra produire 25 millions de mètres carrés de tissu.

27 millions de kilos de laine ont été filés pour le compte de l'industrie britannique, suisse, norvégienne, américaine, suédoise, belge, palestinienne et autres.

Les filatures sont submergées d'ordres qu'on arrive difficilement à placer.

PORT DE GENES

Des travaux de reconstruction d'une valeur de 1.885 millions de lire sont prévus, dont la moitié a été déjà versé aux entrepreneurs pour les travaux achevés. Sur les 18.000 mètres de quai endommagés 10.000 ont été déjà remis en état et 6.500 sont déjà utilisés. En outre les 40% des entrepôts sont également en service.

Les bassins pour navires grands et petits permettent déjà le chargement et le déchargement direct d'un volume de marchandises égal à celui de l'avant-guerre.

Ce sont là des nouvelles intéressantes que l'Egypte, dont les relations commerciales avec l'Italie ont toujours été mutuelles, ne peut qu'enregistrer avec satisfaction.

LES GRANDS HOTELS D'EGYPTE

Société Anonyme

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Aux termes de l'article 28 des Statuts, nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'Exercice 1946-1947 (le quarante-huitième de votre Société).

Nous avons réglé, en Janvier 1947, le droit de timbre sur nos actions pour l'année 1947 soit L.E. 412,337 m/m.

Nous avons majoré les loyers des magasins appartenant à la Société, conformément à la Loi No. 140 de 1946, parue au Journal Officiel sub. No. 99 du 3 Octobre 1946.

Avant de vous entretenir de la répartition des bénéfices, nous vous donnons, ci-après, un aperçu des principaux chapitres mentionnés au Bilan.

Immeubles.

Nous avons vendu l'Hôtel Casino San-Stéfano (y compris le restant des meubles qui s'y trouvaient) à The Anglo-American Nile Company pour une somme de L.E. 145.000 qui nous a été totalement réglée. Il résulte de cette opération un bénéfice de L.E. 14.783,067 m/m. montant passé au compte "Profits et Pertes".

Nous avons acquis, par voie d'enchères, à la Moudirieh de Guizeh, deux parcelles de terrain formant un seul bloc limitrophe de notre propriété du Ména-House, d'une superficie de 4 kirats et 9 Sahms, situées au Hod el Ahramates, Nahiet Nazalet el Semman, Markaz et Moudirieh de Guizeh. Nous avons réglé immédiatement la moitié du prix de ces parcelles et le solde sera réglé à la passation de l'acte authentique d'achat.

Ce compte se trouve donc ramené à L.E. 322.089,191 m/m.

Mobilier, Matériel, Installations

Par suite de la vente du restant des meubles de l'Hôtel Casino San-Stéfano, ce compte a été ramené à L.E. 1.

Titres en Portefeuille

1°) Les actions ordinaires "The Egyptian Hotels Limited" (au porteur) ont payé au mois de Mai 1946 un dividende de Sh. 8/9 d. (coupon No. 31) brut d'impôts.

2°) Les actions nouvelles "The Egyptian Hotels Limited" (Certificats Nominatifs) ont payé au mois de Juillet 1946, un dividende de Sh. 1/3 d. (coupon No. 31) brut d'impôts.

3°) Les actions "The Palestine Hotels Limited" ont payé en mars 1947, un Dividende de Sh. 1/- (coupon No. 6) brut d'impôts Egyptiens.

Nous avons souscrit à L.E. 10.000 Emprunt Cotonnier 2 1/4 % 1948-1953.

Nous avons acheté:

(a) L.E. 50.000 (Nominal) Egyptian Government National Loan 3 1/4 % 1963-1973;

(b) 1280 Actions Privilégiées "The Egyptian Hotels Ltd."

Ce chapitre comprend donc:

1.280 Actions Privilégiées "The Egyptian Hotels Limited pour	L.E. 13.253, —
21.115 Actions Ordinaires	
21.115 Actions Nominatives	
The Egyptian Hotels Limited pour ..	64.779,934 m/m
11.740 Actions (Certificats Nominatifs)	
The Palestine Hotels Limited pour ..	16.068, —
L.E. 10.000 (Nominal) Emprunt Cotonnier 2 1/4 % 1948-1953 pour	10.000, —
L.E. 50.000 (Nominal) Egyptian Government National Loan 3 1/4 % 1963-1973 pour	53.787, —

Total L.E. 157.887,934 m/m

Les titres détenus par notre Société figurent au Bilan à leur prix de revient.

Compte de Profits et Pertes

Après acquittement des dépenses, charges de toute nature et le prélèvement d'une somme de L.E. 9.000 pour la Réserve Générale et de L.E. 1.000 pour la Caisse de Prévoyance du Personnel, le Compte de Profits et Pertes accuse un bénéfice de L.E. 65.882,744 m/m qui aux termes de l'article 36 des Statuts se répartissent comme suit:

Prélèvement d'un intérêt ou dividende de 5% aux actions, soit sur 37.000 actions de Lstg. 4 chacune Lstg. 7.400	„ 7.215, —
	L.E. 58.667,744 m/m
Prélèvement Statutaire de 10% à la Réserve	„ 5.866,774 „
	L.E. 52.800,970 m/m
5% au Conseil d'Administration	„ 2.640,048 „
	L.E. 50.160,922 m/m
auxquels il y a lieu d'ajouter le solde reporté de l'Exercice précédent	„ 4.882,293 „
	L.E. 55.043,215 m/m

permettant la distribution aux actionnaires d'un dividende supplémentaire de L.E. 1,305 m/m formant ainsi un dividende total de L.E. 1,500 m/m (brut d'impôts sauf pour le droit de timbre que la Société a déjà acquitté) ce qui nécessite la somme de „ 48.285, —

laissant un solde de L.E. 6.758,215 m/m que nous vous proposons de reporter à nouveau.

Suivant les dispositions de l'article 28 des Statuts, vous avez à procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration.

L'Administrateur sortant cette année est M. Maurice N. Mosséri qui est rééligible.

Vos résolutions ont à porter:

- 1°) Sur l'approbation des comptes de l'exercice 1946-1947 qui vous sont présentés et la décharge à donner au Conseil d'Administration de sa gestion du dit exercice;
- 2°) Sur la distribution du Dividende qui vous est proposée;
- 3°) Sur le report à nouveau de la somme de L.E. 6.758,215.
- 4°) Sur le renouvellement partiel du Conseil d'Administration;
- 5°) Sur l'élection des Censeurs pour l'exercice 1947-1948 et sur la fixation de leur indemnité.

Rapport des Censeurs

Nous avons comparé le Bilan des Grands Hôtels d'Egypte au 30 Avril 1947 avec les livres et les documents justificatifs.

Nous avons vérifié les fonds en Banque ainsi que le Dépôt des Actions effectué à la garantie de la gestion de Messieurs les Administrateurs.

A notre avis, le Bilan a été bien et dûment établi et est en pleine conformité avec les écritures de la Compagnie.

Le Caire, le 10 Mai 1947.

RUSSELL & Co.
Chartered Accountants, Censeurs.

BILAN AU 30 AVRIL 1947

A C T I F			P A S S I F		
Immobilisations:	L.E. M.	L.E. M.	Capital Actions:	L.E. M.	
Immeubles	322.089,191		37.000 Actions à Lstg. 4=Lstg. 148.000	144.300,000	
Mobilier, Matériel, Installations	1	322.090,191	Réserves:	L.E. M.	
			Réserve Statutaire	154.533,158	
			Réserve Générale	217.168,145	
				371.701,303	
Titres en Portefeuille		157.887,934	Provisions:		
Débiteurs divers et Paiements anticipés		367,467	Provision pour l'entretien des immeubles	5.000, —	
Fonds en Banques:			Caisse de Prévoyance du Personnel	2.500, —	
National Bank of Egypt	43.000,044			7.500,000	
Banque Mosséri, S.A.E.	80.964,187	123.964,231	Créditeurs divers:		
			Obligations, Intérêts et Dividendes non réclamés	7.637,179	
			Divers	2.406,304	
				10.043,483	
			Compte de Profits et Pertes:		
			Solde reporté du Compte des Profits et Pertes	4.882,293	
			Solde suivant Compte des Profits et Pertes	65.882,744	
				70.765,037	
Dépôts Statutaires des Administrateurs (voir ci-contre)		1.950, —	Dépôts Statutaires des Administrateurs (voir ci-contre)	1.950, —	
				606.259,823	
				606.259,823	

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 30 AVRIL 1947

D E B I T			C R E D I T		
	L.E. M.	L.E. M.		L.E. M.	
Administration et Frais Généraux ...		2.290,313	Report précédent	4.882,293	
Réserve Générale	9.000, —		Bénéfices résultant des locations et Recettes diverses	78.173,057	
Caisse de Prévoyance du Personnel	1.000, —	10.000,000			
Bénéfices de l'Exercice	65.882,744				
Report précédent	4.882,293	70.765,037			
		83.055,350		83.055,350	

POUR LES VOYAGEURS SE RENDANT EN FRANCE**Dispositions de la réglementation des changes**

Les personnes résidant habituellement à l'étranger qui sont appelées à faire un voyage en France doivent se conformer aux dispositions suivantes:

1. ENTREE EN FRANCE.

A. Capitaux pouvant être importés

1) **FRANCS FRANCAIS:** billets français ou coloniaux: importation autorisée à concurrence seulement de 4.000 francs par voyageur. L'importation des coupures de 5.000 francs est interdite dans tous les cas.

Autres moyens de paiement (chèques, traites, effets): importation autorisée sans limitation.

2) **DEVISES ETRANGERES:** importation autorisée sans limitation.

3) **OR** sous toutes ses formes: importation prohibée sans autorisation délivrée par la Banque de France.

4) **VALEURS MOBILIERES** (titres ou coupons): importation prohibée. Ces valeurs ne peuvent être importées que par la voie bancaire.

B. FORMALITES A REMPLIR A LA DOUANE: Le voyageur est tenu de faire au bureau de la douane d'entrée la déclaration des capitaux dont il est porteur.

Les capitaux excédant les limites sus-indiquées sont consignés à la Douane. Ils ne peuvent être restitués que pour la réexportation.

Le bureau de la douane mentionne sur le passeport du voyageur les capitaux en francs français ou en devises étrangères qu'il est autorisé à importer en France.

II. SEJOUR EN FRANCE

Le voyageur, porteur de devises étrangères, qui désire en obtenir le change contre monnaie française, doit s'adresser à une banque en France.

L'opération de change est mentionnée par la banque sur le passeport du voyageur.

Les devises non changées en France doivent être réexportées.

TOUTE CESSON OU TOUT ENCAISSEMENT DE DEVISES ETRANGERES EFFECTUE DANS D'AUTRES CONDITIONS (PAR EXEMPLE LA CESSON OU LA REMISE A UN PARTICULIER OU UN HOTEL) CONSTITUE UNE INFRACTION PASSIBLE DES PEINES SEVERES PREVUES PAR LA REGLEMENTATION FRANCAISE DES CHANGES.

1) **FRANCS FRANCAIS:** à la sortie de France le voyageur peut exporter sans autorisation le reliquat non dépensé des francs français qu'il a préalablement importés et dont par conséquent son passeport a été annoté à l'entrée du territoire français.

Toutefois, il ne peut sortir sous forme de billets de banque français qu'une somme de 4.000 francs par personne. L'exportation des coupures de 5.000 francs est interdite dans tous les cas.

2) **DEVISE ETRANGERES:** le voyageur est tenu de représenter à la douane de sortie une quantité de devises étrangères égales à la différence entre le montant des devises importées, tel qu'il figure sur le passeport et le montant des devises cédées à une banque pendant le séjour en France, tel qu'il résulte des annotations figurant sur le passeport. L'exportation de la quantité de devises ainsi déterminée peut s'effectuer sans autorisation de l'Office des Changes.

Toute exportation est prohibée sauf autorisation préalable de l'Office des changes.

Ceci est naturel, car le législateur ne pouvait d'une part pas mettre fin à la règle de droit édictant que la propriété se transmet également par le seul fait du décès du de cujus, alors que d'autre part, il désirait obliger les héritiers à transcrire leurs droits pour ainsi déterminer les moyens de l'évolution progressive de la propriété dans le pays.

C'est pourquoi il a concilié entre la règle précitée et son désir en prescrivant que l'héritier est sans conteste aucun, propriétaire, mais qu'il ne peut disposer que s'il transcrit son droit d'hérédité.

Un des avantages de ce nouveau régime est encore celui d'indiquer les créances chirographaires appartenant à des tiers à l'égard de la succession ce qui constitue une protection pour l'héritier et son ayant-cause, ainsi que pour le créancier lui-même. C'est la raison pour laquelle la loi oblige tout détenteur de créance chirographaire envers la succession d'en faire la publication par la voie de la mention marginale sur la transcription de l'acte d'hérédité. Si cette mention a lieu dans l'année de la transcription de cet acte elle aura un effet rétroactif à l'égard de la succession. Si elle a lieu après cette année, elle ne prend rang qu'à sa date et toutes les dispositions faites par l'héritier et antérieures à cette date seront opposables, aux créanciers retardataires.

L'héritier pourra toujours restreindre la publicité de son droit à une partie des immeubles successoraux; en ce cas cette partie seule sera considérée comme unité susceptible de servir de base aux dispositions consenties par lui, de sorte que ces dispositions ne pourront être faites par lui qu'à concurrence de sa quote part héréditaire dans la partie des immeubles objet de la publication.

Les limites de toute unité d'immeuble sont définies par celles de la circonscription du bureau de la Publicité se trouvant dans la Moudirieh.

Quant aux actes introductifs d'instance, la loi édicte en l'art. 15 qu'ils devront être annotés en marge de la transcription de l'acte attaqué s'ils ont trait à des demandes en annulation, résolution, révocation ou rescision d'actes soumis à la transcription telles que celles en contestation de l'existence de l'acte de la validité de la disposition y contenue ou de son exécution. Les dispositions de cet article ne sont pas limitatives.

Si l'acte attaqué n'a pas été transcrit, ces demandes seront transcrites. Seront également annotées ou transcrites, les demandes en revendication de tout droit réel immobilier. De même les demandes en confirmation de contrat relatif à des droits réels immobiliers, seront transcrites, ce qui exclue les demandes en reconnaissance de signature.

La publication des actes et des citations en justice est la même, c'est à dire qu'ils doivent tous les deux passer par la phase préliminaire avant l'opération de leur transcription ou inscription. Cependant cette transcription ne s'opérera effectivement qu'après leur enregistrement au Tribunal, le législateur désirant de ce fait s'assurer du sérieux de l'action introduite, étant donné que cet enregistrement aura pour effet qu'il y sera immanquablement tranché par une décision de justice.

Il ne faut cependant pas interpréter l'exigence édictée par la Loi de transcrire ces actes introductifs d'instance, dans le sens que les Tribunaux devront s'empêcher de rendre des jugements concernant ces actions à moins que les assignations y afférentes n'aient été au préalable transcrites, les Tribunaux ne pourront même pas surseoir à leur décision jusqu'à ce que soit opérée cette transcription.

Car la Loi a prévu une sanction indirecte contre toute négligence ayant lieu dans la transcription des citations en justice. En effet elle édicte que le dispositif du jugement définitif dans les actions concernant un droit réel immobilier sera annotée à la suite de l'annotation de la citation ou en marge de la transcription. Ainsi le droit de l'intéressé pourra avoir un effet rétroactif à partir du jour de la transcription de l'assignation. En d'autres termes si la transcription de cette assignation n'a pas eu lieu au cas où le requérant ayant obtenu un jugement en sa faveur demande sa publication, cette dernière ne pourra se faire que par l'accomplissement des deux opérations suivantes:

- 1) la transcription de l'assignation
- 2) l'annotation du dispositif du jugement en marge de cette assignation.

Ces deux opérations peuvent avoir lieu à la même date, mais en ce cas le droit du requérant n'est établi qu'à partir de la date de la transcription de l'assignation.

La Loi prévoit qu'en cas d'annotation d'une créance chirographaire à l'encontre de la succession, ou en cas d'annotation d'actes introductifs des instances précitées, tout intéressé pourra demander au juge des référés la radiation de ces annotations ou transcriptions, et le juge l'ordonnera si le titre de la demande fait l'objet d'une contestation sérieuse ou s'il estime que la demande annotée ou transcrite n'a été introduite que dans un but purement vexatoire.

La Loi a également innové en ce qui concerne le privilège du vendeur, puisqu'elle a prescrit que ce privilège devra être publié indépendamment de la publication de l'acte de vente dont il résulte. Cette publication s'opérera par la présentation au bureau d'un bordereau dressé en base de l'acte de vente et signé par l'intéressé. Le privilège du vendeur ne prend rang qu'à la date de son inscription, même si l'acte de vente dont il résulte l'a été à une date antérieure.

Enfin, par rapport aux droits réels accessoires dont la publicité ne s'effectue que par l'inscription, je n'oublierai pas de mentionner que cette inscription ne se fera qu'au moyen d'un bordereau dressé en base de l'acte générateur du droit réel, bordereau qui devra être signé par l'intéressé, à la différence de ces autres bordereaux qui devront recevoir la signature légalisée de leurs intéressés, tels sont les actes qui n'étaient pas sous l'ancienne loi soumis à l'inscription, comme le gage antichrèse; le privilège du vendeur ou celui du co-partageant, pourvu que ces droits soient nés avant 1947 et que devant actuellement, et sous le régime de la nouvelle loi être renouvelés, ils ne peuvent l'être que par le moyen de l'inscription. Outre la légalisation des signatures ces renouvellements devront passer par toutes les opérations de la publicité conformément aux dispositions de la nouvelle loi.

Ceci n'est qu'une partie de ce que j'aurais voulu vous exposer, mais je préfère me restreindre de peur de médire de la publicité. Je remercie le Barreau de l'Ordre qui m'a permis de faire cette conférence et je vous remercie de votre présence si attentive, tout en souhaitant trouver une autre occasion pour poursuivre mon étude des nouveaux problèmes que la loi vient de soulever.

MISR AIRLINES

Téléphones : 46303 - 61396

Facilite vos voyages à destination de
WASHINGTON — CHICAGO — PARIS
GENEVE — ROME — ATHENES — TRIPOLI
TUNIS — ALGER — LISBONNE — MADRID
JERUSALEM — DAHRAN — KARACHI
BOMBAY

par les avions

Trans World Airlines (T.W.A.)

à destination d'AMAN, et D'AMAN à
LYDA, BEYROUTH, HAIFA

par les avions

Arabic Airways Association Ltd. (AAA)

à destination d'ATHENES, ROME, PRAGUE

par les avions de la

Czechoslovak Airlines

à destination de GENEVE

par les avions de la

Swissair

LES MARCHES INTERNATIONAUX

CAFE.

LE 3 MAI 1947

❖ Le ministre brésilien des Finances, M. Correa E. Castro, a déclaré que son gouvernement prendra toutes mesures nécessaires afin de protéger le café brésilien contre la spéculation.

Il a ajouté que le gouvernement brésilien a engagé des négociations avec la Colombie, afin de déterminer une politique commune de défense du marché du café.

❖ L'Institut Brésilien du Café ne disposera pas de ses stocks tant que les cours du café ne se seront pas redressés

MAIS

❖ Une allocation complémentaire de 5.000 tonnes de maïs a été attribuée par les Etats-Unis à la France pour le mois de mai.

❖ Les Etats-Unis ont importé en mars 1.645.529 cwt. de maïs contre 391.284 cwt. en mars 1946.

THE

❖ Selon des informations officielles, la récolte de thé de l'Inde pour l'année 1946 serait d'environ 562 millions de lbs. La production record fut enregistrée en 1942 avec 570,9 millions de lbs.

ARACHIDES

❖ La date de clôture de la campagne d'arachides du Sénégal 1946/1947 a été fixée au 11 avril en ce qui concerne le Sénégal et au 10 mai pour la Casamance. Les stocks commercialisés atteignent au 15 avril un total de 362.000 tonnes. A la même date, les exportations de graines s'élevaient à 67.000 tonnes, les livraisons effectuées par les exportateurs aux huileries locales représentant 100.000 tonnes.

❖ Aux Etats-Unis, où les surfaces plantées en arachides sont sensiblement les mêmes qu'en 1945-1946, on escompte une récolte de l'ordre d'un million de tonnes alors que la récolte mondiale en 1945-1946 était évaluée à 9 millions de tonnes.

❖ A la suite de l'intervention, dans la métropole, du président de la Chambre de Commerce de Dakar, la quote-part de la récolte 1946/1947 d'arachides de l'A.O.F. réservée aux huileries sénégalaises a été de 34 à 40 0/0.

HUILE D'ARACHIDE

❖ Le 11 avril, à New-York, l'huile d'arachide brute à 5 0/0 de

de perte au raffinage, était cotée 33 c. à 35 c. par lb. Les prix les plus courants enregistrés sont de 34 c. fob usines du Sud-Est des Etats-Unis et 35 à 36 c. nominal pour le Sud-Ouest. Aucune vente n'a été effectuée.

❖ L'estimation définitive de la récolte d'arachides aux Indes a été fixée à 3.482.000 t. contre 3.466.000 t. l'année dernière, soit un accroissement de 1 0/0. La superficie cultivée est estimée à 9.990.000 acres contre 10.273.000 l'année dernière, soit une baisse de 3 0/0.

❖ L'huile d'arachide raffinée winterisée était cotée, le 11 avril, à New-York, à 40 c. par lb. nominal, livraison New-York. La demande était assez faible et l'offre ne semblait pas être empressée.

COPRAH

❖ Les perspectives de l'industrie du coprah aux Philippines sont très encourageantes. Ces prévisions sont basées sur les chiffres de production, 650.000 t. (de 1.016 kg) en 1946 et 750.000 t. prévues pour 1947. On estime que 100.000 tonnes environ de la production de 1947 seront traitées sur place.

Actuellement, une seule usine est en activité mais la Compagnie de Raffinage philippine (Lever Brothers) envisage l'ouverture de nouvelles usines à brève échéance.

LAINE

Pour la même période, l'Australie a exporté 583.600 balles tralie a exporté 2.677.732 balles de laines en suint, représentant une valeur de 73.598.000 livres australiennes. Sur cette quantité, la France a reçu 499.732 balles représentant 12.211.000 livres australiennes.

Pour la même période, l'Australie a exporté 583.600 balles de laine lavée, peignée et de déchets représentant 20.697.000 livres austr., dont 39.323 balles représentant 1.166.000 livres ont été dirigées sur la France.

La France reste le second acheteur de laine australienne, après les Etats-Unis.

❖ La production de la laine au Canada pour l'année 1946 se chiffre par 8.551.000 kg, soit une diminution de 385.250 kg sur la production de 1945.

(EXTRAIT DES "MARCHES COLONIAUX")

Quelques considérations sur le résultat du recensement de 1947

Le chiffre définitif publié dans les journaux comme résultat du recensement de 1947 doit être une surprise même pour ceux qui ont été chargés de l'établir.

Surprise réjouissante pour le patriote qui voit le bonheur de son pays dans le chiffre important de sa population, surprise déprimante pour l'économiste qui cherche le bonheur dans un équilibre économique et social de la population.

D'après les chiffres du recensement la population a augmenté annuellement entre 1937 et 1947 au rythme de 1,9 0/0 contre 1,2 0/0 durant les années des trois décades précédentes coefficient qui s'est toujours avéré supérieur à celui de la grande majorité des autres pays.

En poursuivant nos investigations, nous relevons les pourcentages d'augmentations suivants :

	Hommes	Femmes	Moyenne
GOVERNORATS	5,2	5,4	5,3
BASSE-EGYPTE	1,43	1,52	1,47
HAUSSE-EGYPTE	1	1,52	1,26
DISTRICTS	5	5,7	5,35

En ce qui concerne l'accroissement de la population des districts, on peut l'expliquer par une plus grande exactitude du recensement assez difficile dans ces contrées et de l'infiltration des pays voisins durant les années de guerre.

Ne s'agissant que d'une population de 166.000 âmes par rapport à 19.000.000, l'accroissement rapide n'a aucune importance pour nos considérations.

Le coefficient d'augmentation de la Haute-Egypte se maintient près de celui des années précédentes.

Le coefficient plus élevé pour la Basse-Egypte peut trouver son explication par l'affluence de la population rurale vers les centres industriels dans ces provinces dont le développement a été rapide.

L'essentiel et le facteur décisif se trouve dans l'accroissement des grandes villes :

	LE CAIRE	6 0/0
	ALEXANDRIE	3,6 0/0
en moyenne par année	ZONE DU CANAL	5,1 0/0
	SUEZ	2,16 0/0
	DAMIETTE	3 0/0

Le développement de l'industrie et du commerce durant les années de la guerre peut justifier l'agglomération de la population dans un temps limite d'années.

Il faut se demander lesquelles des provinces ont fourni des centaines de milliers d'émigrés dont l'affluence vers les centres ont provoqué ce surplus excessif.

Nous ne doutons pas de la bonne foi des fonctionnaires qui servaient de recenseurs mais il faut croire qu'ils étaient victimes du public.

Il s'agit d'un phénomène provenant des mesures du rationnement.

Le désir d'obtenir un surplus des articles rationnés a abouti au fait d'inscrire les mêmes individus à différents endroits.

La crainte injustifiée de la découverte de ce subterfuge a causé la nécessité de maintenir les déclarations erronées en face du recenseur qui s'est basé sur la carte de rationnement présentée.

L'erreur que peut entraîner ce fait peut atteindre des centaines de milliers et déformer le chiffre du recensement surtout au Caire.

Cette ville augmentant le chiffre de sa population de 1,2 0/0 par année soit 12 0/0 devrait atteindre 1.528.000 âmes.

Nous la retrouvons inscrite avec 2.100.000.

Ne conviendrait-il pas de soumettre les bulletins qui servaient de base au recensement à une révision afin de rectifier les erreurs qui doivent se répercuter dans tous les chapitres dont le tableau de recensement se compose ?

Le mouvement maritime des ports égyptiens



PORT-SAID

FROM CANAL

17/5/47 :
Landaura
Arundel Castle
Laura Corrado
Danubian
Stone River
Oranje
Kalliope
Jersey City
Amsteldijk

FROM SEA

17/5/47 :
Ranchi
Meuse Argome
Canandoc
Five Forks
Staffordshire
Br. Prestige
Sonnvind
Dewdale
Br. Character
Antonio
Ile d'O'éran
Br. Piper
Henry D. Lindsay
Komata

FROM CANAL

18/5/47 :
Chulmleigh
Marine Flyer
Gansdal
Orbita
Echodale
Fort Massiac

FROM SEA

18/5/47 :
Noravind
Saros
J.V. Oldenbarnevelt
Oakfield
Corfu
Fouadieh
Br. Dragoon
Ocean Vigour
Salvore
Br. Tenacity
Br. Knight
Jehanzir
Tolis
Castle S. Woods
Mareth
Spinanger
Fort Bourbon
Br. Pilot

FROM CANAL

19/5/47 :
Glenartney
Sloterdijk
C. of Lyons
Atrous
Benrines
Broomdale
Jacovos
Clan Maeneil
Rum River
Grande Ronde
Pasteur
Anniston City
Java
Cheshire
Malakaud
Aurora.

FROM SEA

19/5/47 :
Thalatta
Afghanistan
Nordnes
El Hak
Black Hill
Cape Corso
Komninos
Multnomah
Emp. Wye
Urbino
Dobroudja
Clan Matheson
Beauregard
Rila
Alfios
Sonia

FROM CANAL

20/5/47 :
Samboston
Hesperides
Monte Abril

FROM SEA

20/5/47 :
Buccinum
Marwari
Wave Liberator
Atid
San Velino
Wave Governor
Sampan
Stanbell
Rodos
Dovrefjell
C. of Durban

MARCHANDISES ARRIVEES A L'IMPORTATION

Par le s.s. "Simon Stevin", 12/5/47, de Rotterdam :

20 C/s Chocolate
12 C/s Cocoa Powder
5 C/s Bismuth Salt

d'Antwerp :
1 Sporting Gum.

Par le s.s. "Samshire", 10/5/47, de Hongkong :

8 C/s Sewing Needles
100 C/s Tea
20 B/s Raw Silk.

Par le s.s. "Idda Bake" 13/5/47, de Adelaide :

1 Bag Wool Samples
250 C/s Jam
20 C/s Cordials
1 C/ Knetting Machine
5 C/s Hydraulic Jacks
10 C/s Confectionnery

de Fremontale :

3 B/s Blankets
50 C/s Custard Powder
20 C/s Chocolate Couverture
13 C/s Chocolate Couverture
400 C/s Apples
27 C/s Venillin Oil
40 C/s Essence
1176 C/s Cured Bacon Hams
891 C/s Cured Bacon Hams
2020 C/s Cured Bacon Hams

Par le s.s. "Meonia", 13/5/47, de Gènes :

8 C/s Drugs not Dangerous.
de Rotterdam :
2 C/s Glassware Samples
1 Box Motor Vacuum cleaner
350 Crts. Beer

d'Antwerp :

152 Bags Bols and Nuts.

de Copenhague :

350 Crts. Beer
4 Drums Foam Substance
1550 Crts Beer

Par le s.s. "Grootekerk" 14/5/47

d'Antwerp :

56 Bundles Round Bars
9 Crates white enamelled cast iron baths
2 C/s Telephone Material

de Rotterdam :

7 C/s Perfumery
300 Crts Beer
7 C/s Ironware
7 C/s Earthern ware
4 C/s Artificial Silk
105 C/s Liqueurs
4 C/s Gin
39 C/s Confectionnery
10 C/s Chocolate
15 C/s Cheese.

Par le s.s. "Seeghwater", 15/5/47, de Basrah :

1 Box Auto fan Belts
1 Crate Diesel Engine Parts
1 C/ Oil well Drilling Equipment.

Par le s.s. "Monte April", 14/5/47, d'Alexandrie :

70 B/s Oily Cotton Waste

de Gènes :

4 B/s Tapis Jute
50 B/s Cotton Yars
1 C/ Rolls
5 C/s Machin. Parts.

Par le s.s. "Gausdal", de Madras :

239 Bdles. Tamarind.

de Cochin :

51 Bags Black Pepper.
100 B/s Coir Yarn
25 B/s Coir Fibre
75 B/s Coir Fibre

de Colombo :

490 Pkgs. tea
72 C/s Sole Crepe Rubber
32 C/s Deseccated Coconut
74 Boles Bar Steel
54 C/s Rubber
74 C/s Tea
238 Bols Wire Steel Galv.

de Calcutta :

10 B/s B. Twills.

MARCHANDISES ARRIVEES EN TRANSIT

Par le s.s. Samgaudie, 12/5/47, de Calcutta :

125 B/s B. Twills in Tr. Syria.
16 B/s Jute Twine in Tr. Limmassol
20 B/s D.W. Salt Bag in Tr. Cyprus
18 B/s Hessian Cloth in Tr. Turkey
125 B/s Sugar Bags in Tr. Turkey
10 B/s B. Twills in Tr. Turkey
20 C/s Shellac in Tr. Tel Aviv
18 B/s Sugar Bags in Tr. Istanbul

25 B/s Sugar Twill in Tr.

Greece

435 B/s Onion Pockets in Tr. Cyrenaica.

Par le s.s. "Samshire", 10/5/47, de Hongkong :

40 B'dles Buffalo Hides Transhipment to Istanbul

82 B'dles Buffalo Hides Transhipment to Turkey

de Singapore :

90 B'dles Rubber in Tr. London.

Par le s.s. "Ida Bakke" de Hobart :

100 C/s Jam in Tr. Palestine

200 C/s Jam in Tr. Cyprus

36 Casks Fruits Cyrupe in Tr. Palestine

2 C/s Marchandises in Tr. Beyrouth

27 Casks Fruit Syrup in Tr. Palestine

d'Adelaide :

12 C/s Crystallized Fruit in Tr. Cyprus

63 C/s Self Raising Flour in Tr. Palestine

40 C/s Sherry in Tr. Sudan

1000 C/s Condensed Milk Ship-stores

500 C/s Jam in Tr. Beyrouth

580 C/s Jam in Tr. Cyprus

49 C/s Confectionnery in Tr. Cyprus

3 C/s Crystallised Fruit in Tr. Cyprus

4 C/s Steam Pudding Mixture in Tr. Cyprus

4 C/s Custard Powder in Tr. Cyprus

1 C/ Motor Goods in Tr. Palestine

416 C/s Jam in Tr. Palestine

500 Sacks Semolina in Tr. Palestine

200 C/s Cordial in Tr. Malta

15 C/s Vanilla Essence in Tr. Malta

5 C/s Strawberry Essence in Tr. Malta

5 C/s Rapsberry Essence in Tr. Malta

5 C/s Cochineal Essence in Tr. Malta

5 C/s Lemon Essence in Tr. Malta

1765 Bags Rye in Tr. Palestine

1788 Bags Semolina in Tr. Palestine

5 C/s Confectionnery in Tr. Malta

781 Bags Semolina in Tr. Palestine

133 Bags Semolina in Tr. Cyprus

100 C/s Confectionnery in Tr. Palestine

12 C/s Confectionnery in Tr. Malta

10 C/s Sauterne in Tr. Beyrouth

40 C/s Whisky in Tr. Beyrouth

30 C/s Gin in Tr. Beyrouth

2085 Sacks Semolina in Tr. Palestine

(Suite en page 27)

LA SEMAINE COTONNIÈRE

Les ventes effectuées sur le marché du Disponible reflètent l'ampleur des affaires conclues dernièrement avec l'Etranger.

Le Karnak continue à tenir la vedette, mais l'offre reste encore assez lourde pour empêcher tout démarrage vers des prix plus hauts. Certains classements pourtant commencent à se faire rares, et une amélioration appréciable s'est faite sentir cette semaine dans les prix payés pour les FGF plus 1/4 et FGF/G achetés en couverture de ventes aux Indes.

En ce qui concerne l'Amérique, le Décret augmentant le Quota d'importation des longues soies étrangères est sur le point d'être signé. Comme nous le disions dans une de nos dernières chroniques, ceci permettra l'entrée aux Etats-Unis de 31.000 balles de longues soies — composées principalement de Karnak — et nous permettra à partir de septembre prochain, des exportations de Karnak aux Etats-Unis de l'ordre de 85.000 balles.

En considération de notre parité favorable avec les cotons Américains, il n'est pas impossible que nous puissions dans les deux prochains mois, effectuer des ventes importantes en Amérique, pour embarquement août et septembre.

Au rythme actuel de nos exportations, nous ne croyons pas que le carry-over "LIBRE" de Karnak excèdera 1.200.000 kantars, et c'est sur ce carry-over que devront être prélevées les exportations aux Etats-Unis, jusqu'à la mise sur le marché de la nouvelle récolte que l'on estime devoir être de 1.500.000 kantars.

Tout semble nous indiquer également que l'Angleterre, dont les stocks de Karnak constitués durant les premières années de la guerre commencent à s'épuiser, nous achètera de plus grandes quantités que ces deux dernières saisons. Ajoutons à ceci, que les stocks de cotons de longues soies telles que Malaki, Maarad, Sakha, etc., dont la culture a été abandonnée sont épuisés, et que les Filateurs de longues soies seront obligés de les remplacer par le Karnak.

Pour nous résumer, la clé de la situation sur l'avenir des prix du Karnak est entre les mains du Gouvernement Egyptien qui possède environ 2.800.000 kantars de cette variété en stock. En fait, si le Gouvernement décide en dernier ressort de ne pas vendre l'année prochaine, ou de ne venir vendre que si le besoin s'en fait réellement sentir, nous n'avons aucun doute que les prix de cette variété se raffermiront graduellement d'ici à novembre prochain.

MARCHE DU DISPONIBLE ET DU FRANCO-STATION

Le marché de Minet-El-Bassal fut actif et enregistra durant la semaine un volume de ventes totalisant 14.549 balles contre 12.096 la semaine précédente.

Les ventes par variétés, se répartissent comme suit:

La semaine précédente		BALLES		Cette Semaine	
LONGUES SOIES					
KARNAK	8,430		7,766		
MENOUFI	1,818		1,420		
GUIZA 7	217		278		
MAARAD	—		355		
SAKHA 4	— 10,465		57	9,876	
COURTES SOIES					
ASHMOUNI	3,565		2,077		
ZAGORA	469 4,034		94	2,171	
SEKINA, Mixte, etc.	50		49		
TOTAL DES VENTES	14,549	contre Balles	12,096		

KARNAK

Les échanges sur cette variété furent légèrement plus nombreux cette semaine, et la moyenne des ventes journalières atteint 1.700 balles environ.

Le FGF/G fut très demandé cette semaine, et la pénurie de ce classement obligea les acheteurs à le payer jusqu'à Tall. 40, contre Tall. 39, — 39,25 la semaine précédente.

Les autres classements, quoique en abondance sur le marché, voient leurs prix se raffermir.

Le GOOD fut échangé à Tall. 41, le G plus 1/4 à Tall. 41,50/75 le G/FG à Tall. 42,25/50, le FG à Tall. 44/-/44,25 et le FG plus 1/4 à Tall. 45,-/45,25.

MENOUFI.

La demande sur cette variété s'est encore améliorée, et les prix, surtout pour les beaux classements qui commencent à s'épuiser, ont repris brusquement jusqu'à atteindre près de Tall. 2. — de hausse.

Le GOOD fut payé Tall. 40, — le G/FG Tall. 42,75/43, — le FG Tall. 44,50/75 et le FG/EX Tall. 45,50/46.

GUIZA 7

La demande se limite aux classements de FGF à GOOD qui sont payés de Tall. 39, — à Tall. 41.

Un léger intérêt, qui pourrait se concrétiser prochainement, se manifeste sur les classements G/FG à FG.

ASHMOUNI/ZAGORA.

Les bas prix atteints par nos variétés de courtes soies ont finalement attiré un léger renouveau d'intérêt, et les transactions furent plus nombreuses.

Les prix accusent également une légère amélioration, le GOOD étant payé Tall. 38,75/39, — et le G/FG Tall. 40,25/50.

FRANCO-STATION NOUVELLE RECOLTE.

Des affaires en franco-station nouvelle récolte ont été conclues cette semaine en Ashmouni et Zagora. Les prix pratiqués furent de Tall. 39, — pour le G/FG Ashmouni et de Tall. 38,25 pour le G/FG Zagora, marquant de ce fait un déport de 75 points pour un classement correspondant d'Ashmouni/Zagora.

AFFAIRES EN FILATURE

Les Indes continuent à être sur notre marché pour le Karnak; L'Italie a conclu quelques affaires cette semaine en Karnak, Ménoufi et Ashmouni. L'on nous signale également une demande suivie, quoique de moindre envergure, de la part de la Filature Tchecoslovaque.

L'Acheteur officiel Britannique s'est intéressé cette semaine encore au Ménoufi de classement Fully Good.

LES EXPORTATIONS.

Du 1er septembre 1946 au 14 mai 1947, nos exportations ont totalisé 644.680 balles ou Crs. 4.698.506 contre 315.156 balles ou Crs. 2.301.472 pour la période correspondante de l'an dernier. Nous donnons ci-dessous les chiffres par Pays de destination:

	1946/47		1945/46
	BALLES		BALLES
ANGLETERRE	174.733	contre	114.898
INDES	116.759	"	59.279
AUSTRALIE	8.141	"	2.865
ALLEMAGNE	6.600	"	—
BELGIQUE	11.491	"	4.441
CANADA	700	"	100
TCHÉCOSLOVAQUIE	32.500	"	2.620
CHINE	9.328	"	1.800
DANEMARK	2.201	"	1.253
ESPAGNE	9.006	"	—
FRANCE	68.317	"	28.849
GRECE	4.292	"	4.316
HOLLANDE	2.979	"	33
HONGRIE	1.907	"	—
ITALIE	106.390	"	36.693
PALESTINE	3.228	"	2.594
POLOGNE	1.667	"	2.265
PORTUGAL	2.423	"	1.505
SUEDE	1.973	"	1.312
SUISSE	19.725	"	15.830
SYRIE-LIBAN	3.047	"	4.249
U.S.A.	52.079	"	29.126
DIVERS	5.194	"	1.128
TOTAL	644,680	contre B/s.	315,156



CHRONIQUE DE LA BOURSE DES VALEURS

L'inévitable rationnement

L'ON a fini par comprendre qu'après le 15 juillet, un rationnement sévère des importations devra être imposé, si l'Egypte veut se développer et prospérer. Car, nous ne pourrions acheter que dans les limites où nous exporterons. Notre balance des paiements ne saurait être déficitaire. Certes, il y a les crédits sterling, mais ces crédits nous seront remboursés par des annuités, de sorte que seule chaque annuité pourra entrer en ligne de compte dans notre balance commerciale.

Le gouvernement est décidé, apprenons-nous, à ne permettre l'importation que des produits de première nécessité et des machines, outils, matières premières (capital goods) de façon à éviter les dépenses somptuaires et inutiles. Il est décidé à protéger l'industrie du pays, de façon à augmenter la richesse nationale.

Voilà pourquoi, à notre sens, les industries égyptiennes viables, tirant leurs matières premières du sol égyptien, continueront à prospérer pendant longtemps encore.

Balance des achats et des ventes

NOUS ne croyons pas, d'autre part, à ce qu'il est convenu d'appeler une "dévaluation de la monnaie égyptienne." La dévaluation s'est faite par la diminution du pouvoir d'achat de la livre sur le marché intérieur. Mais la livre ne sera pas dévaluée officiellement et légalement par rapport au dollar ou à une autre monnaie rare. Le fait que sur le marché noir le dollar vaille beaucoup plus que sa valeur nominale en livres n'explique rien. Nous manquons de dollars, c'est pourquoi nous les payons plus cher. Mais cela ne veut pas dire que le dollar vaille plus. Ceux qui affirment le contraire font fausse route et les événements le leur prouveront.

La valeur intrinsèque de la livre égyptienne

TANT que nous vivrons dans la limite de nos moyens, tant que nos importations balanceront nos exportations, une réduction de la valeur internationale officielle de la livre égyptienne n'est pas à craindre.

C'est donc une amélioration constructive et non destructive du marché des valeurs que nous attendons. Ceux qui parlent de hausse à cause de la réduction de la valeur monétaire s'atten-

dent à une amélioration destructive, nous nous refusons à les suivre dans cette voie.

Le marché subit en ce moment un temps d'arrêt, parce qu'il consolide les gains acquis au cours des deux ou trois dernières semaines. Il ne peut continuer à hausser indéfiniment sans amener une réaction coûteuse. Il lui faut digérer, si l'on nous permet ce mot, l'avance, quitte à reprendre au moment opportun sa marche vers des sommets plus élevés.

Tendance mondiale haussière

D'AILLEURS, dans le monde entier la tendance est haussière. Les Etats-Unis qui donnent le ton aux marchés mondiaux n'ont pas épuisé la hausse. Le fer, l'acier — que le gouvernement égyptien a été obligé de tarifier — suivent une tendance nettement haussière. Il en est de même du coton, du bois, d'autres matières premières. Tant qu'il en sera ainsi, il serait illogique que notre Bourse, si saine, puisse baisser.

En dehors du rendement des titres égyptiens, il faut prendre en considération leur valeur intrinsèque qui est la plupart du temps supérieure à leur valeur boursière.

Salt & Soda

PARTI les valeurs qui ont le plus profité de la récente hausse figure la Salt & Soda. Ce titre qui, d'après nos informations, donnera la même coupon que l'an dernier, se capitalise malgré la récente hausse à 5 1/2 pour cent net. Ce qui le gêne c'est la loi sur les bénéfices exceptionnels qui est toujours de

75 pour cent. Ainsi, lorsqu'il gagne 100.000 livres en plus, les actionnaires n'ont droit qu'à 25.000 ou même moins. Voilà pourquoi, malgré l'amélioration des affaires, il ne pourra majorer son coupon tant que le taux des bénéfices exceptionnels n'aura pas été réduit ou l'impôt, lui-même, supprimé, comme il se doit.

Les filatures

LES Filatures vont profiter largement de la décision du gouvernement de permettre l'exportation du surplus de leur production. Des marchés importants s'ouvrent à elles dans le Proche-Orient, en Irak, en Arabie Séoudite, sans compter d'autres en Europe même. Les textiles étrangers ne sont pas supérieurs aux nôtres. D'ailleurs plusieurs de nos usines ont renouvelé leur matériel et possèdent les métiers les plus modernes, sans compter que notre coton que file l'industrie égyptienne est supérieur au coton américain, employé en majorité par les filatures étrangères.

Vinicole et Viticole

LA semaine dernière nous annonçons en termes formels que la Viticole allait hausser. Dès le début de la semaine, le titre fut très recherché. C'est que les capitalistes se sont rendus à nos arguments. L'importation du vin va être réduite, certainement, après le 15 juillet, ce qui devra profiter à la Viticole, dont la récolte de raisins s'annonce, d'autre part, excellente, cette année. A notre sens, ce titre, qui valut 12 livres à un moment donné, n'a pas épuisé la hausse à laquelle il est appelé.

Pourquoi réduire le capital de la Béhéra

LA Béhéra tiendra son assemblée générale vendredi prochain. Il sera proposé un coupon de P.T. 65 contre P.T. 60 l'an dernier. Les bénéfices nets après réserve et amortissement s'élèvent à L.E. 100.577,593 plus un report à nouveau de l'an dernier de l'ordre de L.E. 19.948,315. Il existe 150.000 de L.E. 5.

Un actionnaire a adressé une note au Conseil demandant la réduction du capital de 150.000 livres, vu les grandes disponibilités que possède la Béhéra. A notre avis, une telle mesure serait contraire aux véritables intérêts et de la société et des actionnaires. La Béhéra n'est plus qu'une affaire agricole. A côté de l'amélioration et de la vente des terres, elle possède de vastes ateliers industriels qu'il faudra rénover, améliorer, moderniser de temps à autre, et peut-être étendre. N'est-il pas plus intéressant et plus logique d'avoir l'argent à portée de main lorsque de telles entreprises sont nécessaires plutôt que de le demander aux actionnaires qui pourraient ne pas l'avoir au moment opportun. Puisque les affaires actuelles parviennent à rétribuer largement tout le capital. Pourquoi vouloir le diminuer ?

Fabrique Nationale du Papier

LA Fabrique Nationale du Papier fut une vedette de la Corbeille au cours de la semaine sous revue. Elle gagna environ trois livres sur les plus bas prix cotés en Bourse, lorsque le marasme régnait. Les dirigeants travaillent d'arrache pied pour réduire le coût de production et améliorer la qualité. Toute la production se vend à des prix satisfaisants, malgré les importations massives de carton faites au lendemain de la guerre. C'est là une industrie qui puise ses matières premières en Egypte et qui par conséquent n'a pas à craindre l'avenir, si elle continue à être dirigée avec méthode.

La tendance des prochains jours

IL pourrait y avoir de la baisse au cours des prochains jours, mais il s'agit, comme nous l'avons dit d'une consolidation de la situation. Dès que la hausse récente aura été solidifiée, on ira de nouveau de l'avant.

D'ailleurs, il vaut mieux ainsi, car une hausse continue pourrait être la cause de graves déboires.

L'ECHANCIER

- 27.5.47: Ass. Gén. Ord. Upper Eg. Hotels (à 5h., 27, Rue Soliman Pacha).
- 27.5.47: Ass. Gén. Ord. S.A. du Béhéra (à 5h., 21, Rue Talaat Harb Pacha, Alexandrie).
- 28.5.47: Ass. Gén. Ord. Tractor & Eng. Cy (Rue Emad el Dine), (coupon proposé de P.T. 53.- brut).
- 31.5.47: Ass. Gén. Ord. Eastern Auto Supplies & Transport Cy. (à 11 heures a.m., No. 1, Avenue Malika Nazli).
- 31.5.47: Ass. Gén. Ord. Usines Réunies d'Egrenage (à midi, 164, Promenade de la Reine Nazli, Alexandrie).

COUPONS DETACHES:

- 19.5.47: Imprimerie Misr P.T. 110.- net.
- 19.5.47: Sidi Salem Cy. P.T. 176 net.
- 21.5.47: Oblig. Foncier 3 1/2 % Em. 1937 à P.T. 151.525 net (semestriel).
- 21.5.47: Emprunt Coton 2 1/4 % P.T. 112.5 net (semestriel).
- 22.5.47: Les Grands Hôtels d'Eg. (ex-Nungovich) P.T. 132.- net.

DIVERS:

- Les actions des Etablissements Bamco S.A.E. ont été admises au Marché "Hors-Cote Officielle" depuis le 21 crt.
- Demandes d'admission à la Cote Officielle: Sté. En. d'Engrais et de Produits Chimiques, S.A.E. - Josy Film, S.A.E.
- A l'occasion de la Fête de la Pentecôte, le marché des valeurs demeurera fermé le lundi 26 crt.

LES BOURSES ETRANGERES

Les valeurs égyptiennes

A la Bourse de Londres

Clôture du 22 mai 1947

Acheteur et vendeur respectivement:	Egyptian Markets:	Sh. 9/6 — 11/-
Sudan Plantations Syndicate:	Egyptian Salt and Soda:	Sh. 47/9 — 48/3.
Greek 5 o/o Loan 1914:	£ 10 — Egyptian Delta Land:	Sh. 65/- — 75/-
Greek 7 1/2 o/o 1924 (Refugee):	New Egyptian Company:	Sh. £ 19 — 20.
National Bank of Egypt:	£ Abukir Company:	Sh. 33/- — 43 3/4 — 44 1/4.
Egyptian Delta Light Rails. (Pref.):	Sh. 105/- — 115/-	Anglo-Egyptian Oilfields "B": Sh. 71/3 — 73/9.

A la Bourse de Paris

Clôture du 22 mai 1947

	Francs		Francs
Crédit Foncier (Action):	11.040	Cairo-Heliopolis (Act.):	12.100
Crédit Foncier (P.F.):	24.700	Cairo-Heliopolis (P.F.):	28.600
National Bank of Egypt (Action):	18.600	Suez Canal 5 o/o	17.200
Land Bank (Action) ...	—	Sucreries d'Ég. (Action)	4.300
Land Bank (P.F.)	34.700	Sucreries d'Ég. (P.F.)	6.810
		Banque Ottomane	4.170

LE THÉ

POUR LES IMPORTATEURS EGYPTIENS

Les importateurs de Thé en Egypte sont requis d'informer le ministère du Commerce et de l'Industrie des envois de thé qui leur sont adressés aussitôt qu'ils auront reçu notification de l'expédition du pays d'origine. Ils sont également requis d'aviser le ministère de l'arrivée des marchandises dans un délai de quatre jours.

Mohamed Effendi Morsi Salem, directeur du contrôle des prix a informé le bureau international que les importateurs ne donnent pas les renseignements requis.

LE QUOTA D'EXPORTATION DES INDES

On mande de Nouvelle-Delhi que le Bureau Indien du Thé alloue à l'exportation pour l'année 1947-48, 206.951 tonnes de thé. C'est à peu près la même quantité qui a été exportée durant l'année courante. Elle représente, d'autre part, les 108 pour cent du chiffre standard d'exportation du thé indien.

LA VENTE DE COLOMBO

Voici quelques détails sur la vente de thé qui s'est déroulée à Colombo le 28 avril dernier. Les prix suivants approximatifs ont été payés pour les différentes variétés:

Highgrown B.O.P.	Rs 1/92
Medium Grown B.O.P.	Rs 1/82
Low Grown B.O.P.	Rs 1/80
Tea for Price	Rs 1/10

(Extrait du bulletin du Bureau International du Thé)

AVIS AUX IMPORTATEURS DE PRODUITS DE CEYLON

Importateurs de caoutchouc, de thé, de noix de coco séchée et de produits de Ceylon, adressez à "The Alavia Corporation", B.P. 813, Colombo, Ceylon, vos demandes de renseignements.

AVIS

La Commission de la Bourse des Valeurs d'Alexandrie par sa décision du 15 Mai 1947 a inscrit les titres de la Société "ETABLISSEMENTS B A M C O S.A.E.", au marché "Hors Côte Officielle".

LES RÉFÉRENCES DE LA GUERRE SUR L'AGRICULTURE ÉGYPTIENNE

(Suite de la page 8)

L'industrie de l'azote, qui pendant toute la durée de la guerre a été employée à fabriquer du matériel explosif, ou bien a été en partie détruite (en Allemagne par exemple), ou bien n'a pas été reconverte aux besoins du temps de paix, ou bien, faute de charbon ou d'énergie électrique ne produit qu'à un rythme ralenti comme en France. Les Etats-Unis et le Canada sont à peu près les seuls pays agricoles qui soient capables de couvrir leurs besoins d'engrais, mais les Etats-Unis qui avaient monté pendant la guerre une vaste industrie de nitrate synthétique, ont dans une large mesure désaffecté celle-ci, de sorte qu'elle ne travaille pas pour l'exportation.

Cependant, la capacité de production mondiale de l'azote (non compris celle de la Russie cachée derrière le fameux rideau de fer) n'a pas baissé, au contraire, elle a même augmenté en se déplaçant de l'Europe Continentale (de l'Allemagne notamment) et du Japon vers la Grande-Bretagne et l'Amérique du nord. Mais cette capacité de production n'est pas la production effective. Celle-ci, aux dernières estimations serait inférieure à la production d'avant-guerre, mais inférieure seulement de 7 0/0, c'est-à-dire de 215.000 tonnes d'azote pur, correspondant à quelque deux millions de tonnes de nitrate. Le mal en lui-même ne serait pas trop grand s'il ne s'agissait en tout et pour tout que de ce déficit. Mais il s'en ajoute un autre, un déficit virtuel si l'on peut dire, autrement plus important, dû au fait que les besoins d'engrais se sont accrus et continuent à s'accroître dans le monde selon un rythme constant et connu: pour la période 1930 à 1939 la consommation mondiale de l'azote accusait une augmentation régulière de 5 0/0 environ par an. On calcule qu'à ce taux, la consommation ayant continué à croître à la même allure depuis 1939, les besoins ont augmenté de plus de quatre millions de tonnes de nitrate (600.000 tonnes d'azote pur). C'est cette quantité qui, ajoutée au déficit de production, forme le fatidique total de six millions et demi de tonnes qui ont manqué cette année.

On ne pense pas que ce déficit puisse se résorber avant 1950 date à la quelle l'équilibre entre l'offre et la demande pourrait être rétabli. Il semble donc, mais ceci n'est qu'une opinion du conférencier, que d'ici là la Combined Food Council de Washington, qui procède à la répartition des approvisionnements, continuera à exercer son contrôle sur l'exportation de l'azote, pour notre marché comme pour les autres. Car voie de conséquence, l'Egypte se verra sans doute obligée de maintenir sur son territoire, pendant deux ou trois ans encore, le contrôle de la vente et le rationnement des engrais chimiques. Mais ses besoins sont connus et appréciés. Elle jouit d'un tour de faveur dans les expéditions de nitrate du Chili, qui reste le principal engrais disponible à l'exportation. Les conditions de transport maritime ne peuvent aller qu'en s'améliorant, en dépit de difficultés passagères. Par ailleurs, elle compte établir bientôt son industrie nationale d'engrais azotés. Le jour ne paraît donc pas éloigné où l'agriculture égyptienne verra ses rendements se rétablir à leur niveau d'antan et l'on peut même espérer que, servi par des techniques toujours plus perfectionnées, son sol généreux, au sortir de cette épreuve, portera des moissons encore plus abondantes.

Egyptian Delta Land & Investment Company Ltd.

DIVIDEND No. 33

Notice is hereby given that a Dividend of P.T. 13 (Thirteen Egyptian Piastres) per annum, subject to Egyptian Taxation, will be paid on and after 24th May 1947.

Dividend Warrants for the amount of their dividend will be posted to the Registered Shareholders.

Holders of Share-Warrants to Bearer are requested to fill the form to be obtained at the National Bank of Egypt, Cairo, Alexandria or London and to lodge the filled up forms along with Coupons No. 33 at the offices of the Bank at Cairo, Alexandria or London.

The Register of Members will remain closed until 24th May 1947 inclusive.

For: The Egyptian Delta Land & Investment Co. Ltd.

G. Dale,
Secretary.

MARCHÉS DE GROS

(Cotations et stocks)

DU 14 AU 21 MAI 1947

Marchés	Produits	Prix P.T. par ardeb	Vendu Ardebs	Stocks dans les Choumas (en ardebs)			
ROD EL FARAG	Fèves Ent. Nouv. Zaw.	405	320	Blé	64004	Helba	1389
	Helba Zaw.	500	30	Fèves	3007	Lupins	50
	Lentilles Ent. Zaw.	430	80	Lentilles	3429	Sésames	2493
				Orge	3236	Arachides	1562
				Mais N el Gam	2082	Riz Glacé	75
				Mais Oweiga	6125	Riz Non Décort.	572
ATAR EL NABI	Fèves Ent. Zaw.	405	600	Blé	55772	Helba	649
	Lentilles Ent. Moy.	434	150	Fèves	2570	Lupins	285
	Mais Sh. Nab Zaw.	235	200	Lentilles	531	Bersim	110
	Mais Oweiga Zaw.	235	50	Orge	2829	Sésames	1115
	Orge Moyen	170	50	Mais N el Gam	3122	Tibn	2529
				Mais Oweiga	6907		
ALEXANDRIE	Fèves Minaki	465	40	Fèves	5693	Helba	369
	Fèves Ent. Zaw.	405	120	Lentilles	734	Lupins	295
				Orge	9398	Sésames	403
	Mais Sh. Mab. Zaw.	235	110	Mais N el Gam	662	Riz Non Décort.	63852
			Mais Oweiga	37	Riz Glacé	49158	
ROSETTE	Riz Glacé en Sac (80 okes No. 1)	306.5-309.5	—	Riz Non Décort.	Usines de		11885
	Riz Blanchi au G	613-619	—	Riz Glacé	Décort.		980

Le mouvement maritime des ports égyptiens

NAVIRES ATTENDUS A ALEXANDRIE

Amérique du Sud: Naboland (Scandinavian) fin Mai 1947.

Amérique du Sud: Holmland (Scandinavian) début Juin 1947.

Amérique du Sud: Blue Ocean (Scandinavian) début Juin 1947.
Amérique du Sud: Sameland (Scandinavian) début Juillet 1947.

Anvers: Inger (Bernard) fin Mai 1947.

Anvers: Gunda (Bernard) début Juin 1947.

Anvers: Hera (Bernard) début Juin 1947.

NAVIRES EN PARTANCE D'ALEXANDRIE

Palestine, Syrie, U.K.: Hendrik (Lancaster), début Juin 1947.
Palestine, Syrie, U.K.: Princess Maria Pia (Lancaster), 29 Mai 1947.

cess Maria Pia (Lancaster), début Juin 1947.

Mer Rouge: Este (Lancaster), début Juin 1947.

Mer Rouge: Empire Pattern (Lancaster), début Juin 1947.

U.K.: Palestinian Prince (Furness) fin Mai 1947.

Rhodes, Le Pirée, Istanbul: Coruh (Arab. Navigation) 30 Mai 1947.

Shanghai: Lake Side (Mitchell Cotts), début Juin 1947.

Shanghai: Nagara (Mitchell Cotts), début Juin 1947.

Amsterdam: Stal (Van Der Zee) 24 Mai 1947.

Amsterdam: Ardea (Van Der Zee) 24 Mai 1947.

Anvers: Hendrik (Lancaster), 28 Mai 1947.

Anvers: Princess Maria Pia (Lancaster), 29 Mai 1947.

Gènes: Este (Lancaster) 30 Mai 1947.

Gènes: Empire Pattern (Lancaster) 30 Mai 1947.

France du Nord: Egypte (Sté d'Entreprises) 31 Mai 1947.

France du Nord: Breendonk (Sté d'Entreprises) 31 Mai 1947.

Grèce: Ardea (Van Der Zee), 26 Mai 1947.

Italie, France, U.S.A.: Mount Mansfield (American Eastern), 24 Mai 1947.

Bombay, Madras, Calcutta: Steel Chemist (American Eastern), 28 Mai 1947.

Cotts), début Juin 1947.

Italie, France, U.S.A.: Excelsior (American Export Lines), 1er Juin 1947.

Italie, France, U.S.A.: Lafayette Victory (American Export Lines), 10 Juin 1947.

Nouvelles Sociétés

En commandite par

actions

Raison sociale: D. Andreadis & Co.

Associés: D. Andreadis et quatre commanditaires.

Capital: L.E. 15.000.

Objet: tous genres d'affaires cinématographiques, sous toutes les formes, notamment la fondation et l'exploitation de salles de cinéma, la réalisation, la production, le financement, l'achat et la vente, la location, la distribution, la prospection des films, et toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Elle pourra s'intéresser ou participer d'une manière quelconque à des entreprises similaires ou pouvant contribuer à la réalisation de l'objet de la Société, tant en Egypte qu'à l'étranger, fusionner avec elles, les acquérir ou les annexer.

Signature et gérance: l'associé gérant seul.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Janvier 1947.

Siège: Alexandrie, rue Tousoun No. 6.

En commandite simple

Raison sociale: Tewfik Schelhot & Co.

Associés: Tewfik Schelhot et trois commanditaires.

Capital: L.E. 10.000.

Objet: la création et l'exploitation d'établissements à l'usage de bar, restaurant et salle de thé, notamment l'achat et l'exploitation immédiat du fonds de commerce, bar et restaurant appartenant à la société dissoute J. Charteni & Co., connu sous le nom de l'Ermitage.

Signature et gérance: Tewfik Schelhot seul.

Date et durée: 10 ans à partir du 1er Mai 1947.

Siège: Le Caire, No. 26 A, rue Chérif Pacha.



Raison sociale: Georges Théofanakis & Co.

Associés: Georges Théofanakis et un commanditaire.

Capital: L.E. 1.000.

Objet: le commerce pour compte propre ou de tiers, de tous accessoires, pièces de rechange, outils des automobiles et machines de traction.

Signature et gérance: Georges Théofanakis seul.

Date et durée: trois ans à partir du 1er Mai 1947.

Siège: Le Caire, 120 rue Madbouli.



Raison sociale: M.N. Haddad & Co.

Associés: Maurice N. Haddad et une commanditaire.

Capital: L.E. 3.000.

Objet: le commerce et l'industrie, en général, l'importation et l'exportation, la commission et la représentation et plus spécialement le commerce de toutes fournitures industrielles et tout ce qui se rattache directement ou indirectement ou favorise à développer l'objet ci-dessus.

Signature et gérance: l'associé-en nom et Alfred Haddad.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Mai 1947.

Siège: Alexandrie.



Raison sociale: D. Couroupis, S. Samaridis & Co.

Associés: Savas Samaridis, Dimitri Couroupis et un commanditaire.

Capital: L.E. 1.300.

Objet: les importations-exportations en gros et demi-gros, commissions et représentations en général et le commerce des produits alimentaires, boissons alcooliques, pneus, papiers, bartons; cuirs, matières colorantes, huiles, coton et graines de coton, sacs vides, etc., etc.

Signature et gérance: les deux associés en nom conjointement.

Date et durée: deux ans à partir du 1er Avril 1947.

Siège: Alexandrie.

Raison sociale: Z. Zachariadis & Co.

Associés: Zacharia Zachariadis et un commanditaire.

Capital: L.E. 1.000.

Objet: le commerce en général.

Signature et gérance: Zacharia Zachariadis seul.

Date et durée: un an à partir du 1er Mai 1947.

Siège: Alexandrie, No. 19, rue Nébi Daniel.

En nom collectif

Raison sociale: J. Manhés et Fils

Associés: Jacques Manhés et ses fils Claude et Bernard Manhés.

Objet: la commission, la représentation et le commerce en général.

Signature et gérance: les associés séparément.

Date et durée: cinq ans à partir du 1er Avril 1947.

Siège: Le Caire.



POUR TOUT CE QUI CONCERNE L'ÉLECTRICITÉ

A. C. E. C.

**ATELIERS DE CONSTRUCTIONS
ÉLECTRIQUES DE CHARLEROI**
DIRECTION GÉNÉRALE POUR LE MOYEN-ORIENT

57, RUE FALAKI - LE CAIRE

AGENCES EN EGYPTE:

ALEXANDRIE

H. MELOT & Co.
7, Place Mohamed Aly

AGENCES DU MOYEN-ORIENT:

PALESTINE

KALMAN FASHER
22, Aliya Street - Tel Aviv

SYRIE

KHALIL FATTAL & FILS
Rue Nehlaoui - Damas

PORT-SAID

A. M. MOUCHBAHANI & FILS

LIBAN

KHALIL FATTAL & FILS
Rue Fakhry Bey - Beyrouth

IRAQ

L. & D. MANGASARIAN
8/183, Ras el Qaria - Bagdad